

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE SÉANCE DU 10 MARS 2016

Le jeudi 10 mars 2016 à 9h00 en salle des séances plénières, s'est réuni le Comité Technique Paritaire départemental sous la présidence de Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale.

### **I – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

#### **Membres du Conseil Départemental**

##### Titulaires

Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale  
Mme Marine PUSTURINO, Vice-Présidente du Conseil départemental  
M. Maurice REY, Conseiller départemental  
Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Mme Solange BIAGGI, Vice-Présidente du Conseil départemental (*présente à partir de l'examen du rapport relatif à la modification de l'organigramme de la DSIT*)

#### **Fonctionnaires**

##### Titulaires

Mme Monique AGIER, Directeur Général des Services  
Mme Gwenaëlle JUAN, Directrice Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Mme Annick COLOMBANI, Directrice Générale Adjointe du Cadre de Vie  
Mme Christiane BARONE, Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
Mme Annie RICCIO, Directrice des Territoires et de l'Action sociale  
Mme Sophie MASSELIN, Directrice des Services Généraux  
M. Matthieu ROCHELLE, Directeur de l'Éducation et des Collèges

##### Suppléant

Mme Cécile AUBERT, Directrice de la Culture

### **II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

#### **Syndicat CFTC**

##### Titulaires

M. Patrick CAPONE, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe  
Mme Nathalie JAMME, éducatrice ppal de Jeunes Enfants  
Mme Carine SARDI, attachée

##### Suppléants

Mme Nadine BOYER, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe  
Mme Josiane DOUSSET, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe  
Mme Farida BOUZID, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe

#### **Syndicat CGT**

##### Titulaires

M. Alain ZAMMIT, agent de maîtrise ppal  
Mme Valérie MARQUE, assistant socio-éducatif ppal  
M. François CANU, adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement  
Mme Rebecca MOULON WOLF, assistant socio-éducatif ppal  
M. Luc SEIGNOUR, agent de maîtrise ppal

### Suppléants

Mme Sandrine THIERY, assistante familiale  
M. Daniel HONDE, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

### **Syndicat FO**

#### Titulaires

M. Nicolas VALLI, adjoint administratif ppal 2<sup>ème</sup> classe  
Mme Eliane CLEUET, Directeur  
Mme Martine DALLEST, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe  
M. Claude DE MARTINO, technicien ppal 1<sup>ère</sup> classe

#### Suppléant

M. Franck TARDIEU, infirmier en soins généraux de classe supérieure

### **Syndicat FSU**

#### Titulaires

Mme Claudine AMOROS, assistant socio-éducatif ppal  
M. Bruno BIDET, technicien

#### Suppléant

Mme Aurélie FRUIT, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

### **Syndicat UNSA**

#### Titulaire

M. Patrick CAMPAGNOLO, cadre territorial de santé assistant médicotchnique

### **Participent également à la réunion**

#### Experts désignés par l'administration

M. Guillaume BRONSARD sur les points : « Déménagement de l'antenne du CMPP de la Rosière et Installation dans les locaux de l'espace Méditerranéen de l'Adolescence de l'hôpital Salvator d'une antenne de MDA »

Mme Michèle GRELL-LALLEMENT sur le point : « Ajustement d'organigramme de la Direction de l'Insertion »

M. Gauthier BOURRET sur le point : « Ajustement d'organigramme de la Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications »

Mme Marie-Claire PONTIER sur le point : « Ajustement d'organigramme des Archives départementales »

Mme Lorène THIEBAUT sur le point : « Modification d'organisation de la Direction de la Communication, de la Presse et des Evènements »

Mme Valérie FOULON sur le point : « Évolution de l'organisation du temps de travail de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département des Bouches-du-Rhône (CRIP13) »

#### Experts désignés par les syndicats

CGT : Mme Nicole IBBA sur le point : « Ajustement de l'organigramme de la MDST de Gardanne »

FSU : M. André NARJOZ sur le point : « Modification d'organisation de la Direction de la Communication, de la Presse et des Evènements »

Mme PRAT-NIDA sur le point : « Ajustement de l'organigramme des Archives »

Mme COUCHOUREL sur le point : « Évolution de l'organisation du temps de travail de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département des Bouches-du-Rhône (CRIP13) »

M. DABEE sur le point : « Modification d'organisation de la Direction de la Communication, de la Presse et des Evènements »

FO : M. Henri AIME sur le point : « Création d'un nouveau règlement spécifique ARTT du Service des Prestations Urgentes et des Ateliers (SPUA) de la Direction de l'Architecture et de la Construction (DAC) »

Mme Véronique SCANNAPIECO sur le point : « Modification du règlement spécifique ARTT de la cellule « aménagement des points d'arrêts-contrôle-sécurité » organisation des lignes » exploitation circuits scolaires » de la Direction des Transports et des Ports ».

M. Jacques ROUGIER sur le point : « Ajustement d'organigramme de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) »

---O---

**Mme MIQUELLY** : Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à notre séance du CTP. Lors du CTP du 1<sup>er</sup> mars 2016, le quorum du collège des représentants du personnel n'ayant pas été atteint, la séance a été reportée à ce jour, conformément au règlement Intérieur du CTP. Cette séance, je vous le rappelle, peut se tenir sans condition du quorum. Je vais néanmoins procéder à l'appel des membres du CTP qui prennent part à la séance. Je vous confirme par ailleurs que, comme cela vous a été dit lors du pré-CTP du 23 février 2016, les rapports ultérieurs présentés au CTP portant sur le fonctionnement des unités organisationnelles s'intituleront désormais « modifications d'organisation ».

### **Approbation du procès-verbal du CTP du 14 décembre 2015**

**M. CAPONE (CFTC)** : Je voudrais, au préalable, faire une déclaration commune aux noms des organisations syndicales suivantes : CFTC, CGT, FO et FSU.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, suite à l'examen des dossiers présentés au CTP du 10 mars 2016, l'ensemble des délégués du personnel attire votre attention sur les conditions de mise en place des différentes modifications d'organisation dans les directions de notre collectivité. En effet, les méthodes de management actuelles ne nous paraissent pas efficaces pour permettre une bonne adaptation des personnels au nouveau fonctionnement que la collectivité attend d'eux.

De nombreuses situations nous ont été rapportées dans différentes directions :

- Aucune information aux personnels en amont sur les changements prévus,
- Aucune demande de participation aux réflexions,
- Aucune prise en compte de l'expérience des personnels de terrain.

Cela semble contradictoire à votre vision de l'exécution des missions du Service Public et à l'esprit de l'enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) qu'impulse notre administration. Nous constatons, chaque jour, la souffrance et la démotivation des agents de notre institution et nous vous demandons d'engager une réflexion rapide et efficace afin que ces procédés cessent.

Nous vous informons que l'ensemble des organisations syndicales signataires engage, parallèlement, une action au titre du CHSCT. »

Je vous remercie.

**Mme MIQUELLE** : Nous avons pris note de votre déclaration. Nous passons maintenant à l'approbation des procès-verbaux. Avez-vous des observations ?

**M. BIDET (FSU)** : Mme la Présidente, nous voudrions faire une mise au point par rapport à ce qui figure en page 27 du PV du CTP du 14 décembre 2015. Suite à ce qui s'est passé lors de cette séance, Mme Vassal a indiqué : « *Soyez persuadés que ce dialogue social, il faut le perpétuer et l'attitude que la CGT et que la FSU ont eue aujourd'hui n'est pas respectueuse des règles démocratiques* ». Ces propos nous perturbent. La démocratie, selon nous, c'est l'échange, la confrontation des idées. Et nous sommes prêts à faire en sorte que le dialogue social, au sein de la collectivité, soit de qualité, notamment en termes d'approche des dossiers. Nous devons les traiter d'égal à égal.

Nous déplorons donc que la CGT et la FSU passent pour des organisations irrespectueuses des règles démocratiques. Cela est faux.

Avec M. ZAMMIT, nous avons eu un certain nombre de réunions au sujet du conflit au sein de la Direction de l'Environnement et nous avons pu constater que, si le dialogue social était meilleur, le conflit aurait pu cesser beaucoup plus tôt, notamment si le règlement en 5 points que nous avons déposé avait été accepté.

**Mme MOULON WOLF (CGT)** : Nous voterons contre ce PV puisque nous n'avons pas pu, au mépris des textes régissant les règles du CTP, faire de déclaration liminaire. Nous n'avons pas pu faire entrer nos expertes, celles de la CGT et de la FSU. Mme MIQUELLE, vous étiez vous-mêmes revenue sur cette séance du 14 décembre en invoquant la forme et l'organisation des débats. Nous n'en aurions pas respecté la forme. Or, nous nous sommes toujours exprimés sur le fond et conformément au respect des textes. Mais aujourd'hui, nous allons nous exprimer sur la forme et sur le fond.

Par exemple, sur le dossier de la fusion des 2 ateliers de la Direction de l'Environnement et de la Direction des Routes, nous attendons toujours, conformément aux textes, la décision de la Présidente. Là, nous sommes bien sur le fond : des textes prévoient effectivement que la Présidente donne suite aux avis donnés en CTP, et tout particulièrement quand ces avis sont négatifs.

**Mme AGIER** : Nous allons vérifier ce point. Il reste que la CGT et la FSU n'avaient pas siégé lors de l'examen de ce dossier. Nous ne sommes pas là sur un avis défavorable donné par les membres présents du CTP lors de la réunion de cette instance.

**Mme MOULON WOLF (CGT)** : Nous étions présents lors de l'examen de ce dossier-là.

**Mme AGIER** : Nous allons vérifier et, si c'est le cas, nous vous confirmerons la suite donnée en matière d'organisation par écrit.

**Mme AMOROS (FSU)** : Nous souhaitons intervenir à propos des experts. Le climat s'est rigidifié au point que de la demande des syndicats de désigner un expert sur plusieurs points de l'ordre du jour a été refusée. Pourtant l'article 7 du règlement intérieur du CTP prévoit que l'on puisse demander l'audition d'un ou plusieurs experts sur un point de l'ordre du jour, et nulle part n'est précisé qu'un seul expert par point doit être désigné. Cela correspond à une interprétation très réductrice des

textes. En effet, l'article 7 précise que les experts peuvent assister à la partie des débats relatifs « aux questions » de l'ordre du jour « pour lesquelles » leur présence a été requise. C'est écrit au pluriel. Nous demandons donc à avoir la possibilité, à certains moments, de faire intervenir un expert sur plusieurs points.

**M. VALLI (FO) :** On nous impose aujourd'hui un expert par dossier, ou deux ou trois experts qui puissent intervenir sur un seul dossier. Or, un nombre significatif de dossiers sont examinés, et nous devons désigner seulement trois experts qui ne peuvent intervenir que sur un dossier... Comment fait-on quand, pour une seule direction, il y a 9 dossiers ?

Auparavant, nous pouvions désigner jusqu'à 5 experts qui pouvaient intervenir sur la totalité des dossiers. Cela veut dire que les titulaires et les suppléants doivent désormais être en mesure d'intervenir sur la totalité des points tandis que les experts ne peuvent réagir que sur le dossier concernant leur service. C'est pour le moins restrictif et cela pénalise nos organisations syndicales. Un expert peut avoir la capacité d'intervenir sur plusieurs dossiers.

**Mme MIQUELLY :** Nous allons tâcher d'assouplir les choses.

Je reviens sur ce qui a été dit à tout à l'heure : selon moi, la démocratie c'est le respect de la Présidente et de celles et ceux qui ont la responsabilité de cette institution. Nous sommes et serons toujours à l'écoute, dans le respect de la place de chacun.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour :** membres du Conseil départemental (4) et fonctionnaires (7), **soit 11 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Pour :** CFTC (3) FO (4) UNSA (1), **soit 8 voix**

**Contre :** CGT (5), FSU (2), **soit 7 voix**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CTP DU 5 JANVIER 2016**

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE Ajustement de l'organigramme de la MDST de Gardanne**

**Mme JAMME (CFTC) :** Avant la présentation des dossiers, nous souhaitons indiquer que les questions d'ordre technique que nous allons poser aujourd'hui auraient pu l'être lors du pré-CTP. Pour cela, encore aurait-il fallu que nous disposions des dossiers 24 heures à l'avance. Nous avons besoin de temps pour les travailler et contacter les personnels concernés. Lors du vote du Règlement Intérieur, nous avons d'ailleurs demandé de porter les délais de communication des dossiers à 15 jours. Nous nous répétons à chaque CTP : si nous voulons travailler efficacement, il faut prendre en compte cette demande.

**Mme RICCIO :** Ce dossier nécessite un rappel de l'évolution en termes de qualification des MDS.

Avant 2009, les Maisons Départementales de la Solidarité, qui s'appelaient alors circonscriptions de l'action sociale, étaient classées schématiquement en 2

catégories : les plus grandes, avec un effectif supérieur à 50 ; les plus petites, avec un effectif autour de 30.

La MDS de Gardanne était alors une 'petite' MDS dirigée par un responsable social, assisté d'un adjoint administratif et d'un responsable médical.

En 2009, dans le cadre de la réorganisation de la DGAS, ce site a été qualifié de MDS de proximité, comme l'étaient l'ensemble des 'petites' MDS précédemment citées et dotée d'un effectif de 37 postes budgétaires.

En 2011, cette même MDS a été requalifiée en MDS de territoire, avec un effectif de 40 postes, les 3 postes supplémentaires correspondant à des postes d'encadrement : 1 adjoint enfance-famille, 1 adjoint cohésion sociale et 1 adjoint santé.

Aujourd'hui, après 6 années de fonctionnement, et, suite au départ à la retraite en janvier de la directrice de la MDS, il apparaît que l'équipe de direction de cette MDS, qui couvre 17 communes de taille très variable, puisque la plus petite compte 150 habitants et la plus importante en compte 20 000, à savoir Gardanne, doit être recomposée.

Il a été décidé de nommer l'adjoint enfance-famille en qualité de directeur de MDS, en raison de son parcours en Enfance de plus de 20 ans et de l'effectif de cette mission qui compte 6 agents à encadrer. Les effectifs de terrain ne sont pas impactés.

Cette nouvelle configuration des effectifs portera la MDST de Gardanne à 39 postes budgétaires, avec une équipe de direction composée d'un directeur de MDS en charge de l'encadrement technique des personnels enfance-famille, 1 adjoint social mission cohésion sociale – en charge du traitement des informations préoccupantes (IP) comme plus de 15 MDS du département –, 1 adjoint santé mission PMI et santé publique et 1 secrétaire général.

**Mme BOUZID (CFTC) :** Ne disposant pas des indicateurs dont il est question dans le rapport, nous nous interrogeons sur les critères choisis par l'administration pour justifier la suppression d'un poste de direction dans cette MDS. Est-ce qu'au gré des différents départs à la retraite des cadres de MDS, ce choix pourrait se reproduire ? Nous sommes inquiets. Les missions administratives du directeur de MDS ne risquent-elles pas de prendre le pas sur les missions d'expertise technique du responsable enfance-famille ? D'autre part, en cas d'absence du directeur de MDS c'est l'adjoint de cohésion sociale qui doit assurer les 3 fonctions – directeur, responsable enfance-famille et responsable cohésion sociale –, ce qui ne semble pas réalisable. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet.

**Mme MARQUE (CGT) :** Nous appuyons les commentaires de la CFTC. Nous ajoutons que, pour nous, que l'on soit d'accord ou pas avec les orientations d'un CTP, ce cadre est le seul auquel nous puissions nous raccrocher. Il faut que ce cadre soit respecté, faute de quoi la collectivité se trouve en danger.

Le CTP de 8 octobre 2009 actait certaines choses, celui de 2011 en actait d'autres et les personnels s'étaient mobilisés. En 2009, nous ne comprenions pas pourquoi cette MDS n'avait pas été requalifiée en MDST. La collectivité nous avait effectivement entendus.

De manière générale, si le cadre du CTP n'est pas respecté, si l'on ne peut plus s'appuyer sur les organisations qu'il modifie – en accord ou pas avec ces textes, ce n'est pas le problème –, le fonctionnement est transgressé.

Au final, nous demandons de revenir de manière approfondie sur ce dossier, d'autant que ce poste qui disparaît, on le verra, pourra apparaître à la Direction de l'Insertion, sur le RSA.

J'en profite pour rappeler qu'avec les collègues de la FSU, nous luttons depuis des années pour défendre le renforcement de la mission de protection de l'enfance. Cette réorganisation va impacter cette mission. Si bien qu'au-delà même de ce dossier, on est en droit de se demander ce que va devenir la mission enfance-famille. Tous les jours, la situation se dégrade un peu plus. Depuis juillet 2015, nous rappelons à la nouvelle majorité départementale l'importance des moyens alloués à la mission de la protection de l'enfance-famille.

Je répète qu'il faut se conformer aux organisations présentées en CTP. Une organisation a été actée en 2009 et une autre en 2011, qui prévoyait pour Gardanne le cadre hiérarchique suivant : 1 directeur et ses 4 adjoints : le secrétaire général, l'adjoint cohésion sociale, l'adjoint santé et l'adjoint enfance-famille. Nous demandons à la collectivité qu'elle applique ce cadre organisationnel.

**Mme AMOROS (FSU) :** Pour la FSU, ce qui pose problème c'est que tout le monde ne peut pas tout faire, que ce soit au niveau de la base ou de l'encadrement. Chacun doit être à sa place, en fonction de sa formation, son métier, sa spécificité. Or, nous avons l'impression au sein de la DGAS que, demain, tout le monde pourra remplacer tout le monde, faire de l'accueil, des astreintes, les collègues de l'enfance pourront remplacer ceux de la cohésion sociale ou inversement, etc.

Le directeur de MDS est garant du projet du territoire global, du bon fonctionnement de la structure et a un lien hiérarchique avec l'ensemble des personnels. Il ne peut pas être en même temps le soutien technique de proximité de l'équipe enfance-famille qui gère des questions complexes et sensibles. À Gardanne, le directeur va assurer le soutien technique et ce lien hiérarchique. Nous disons que ce n'est pas possible.

Puis, à l'instar de la CFTC, nous nous inquiétons pour l'avenir, car, au moindre départ à la retraite dans des petites MDS, ce scénario pourra se répéter, ou bien nous aurons des fusions comme pour les MDS de Pressensé et de Littoral.

Cette modification d'organigramme est surtout le signe de la volonté de la collectivité de faire des économies en répartissant les postes. Nous ne voyons pas son sens et son intérêt. Par conséquent, nous voterons contre.

**M. TARDIEU (FO) :** La fusion des 2 postes nous paraît hasardeuse car, à court terme, les fonctions d'adjoint enfance-famille vont se reporter sur toute l'équipe, posant potentiellement de sérieux problèmes relationnels au sein du personnel. Doit-on alors s'attendre à de nouvelles fusions de fonctions dans d'autres MDS ? Je pense en particulier aux MDS de Marignane et de Saint-Marcel.

**Mme IBBA (Experte CGT) :** Les travailleurs sociaux de la MDS de Gardanne n'approuvent pas la réorganisation proposée. Nous sommes d'ailleurs perplexes face à la dernière phrase, assez complexe, du rapport : « ...consolider les relations privilégiées de proximité entre les équipes ». En principe, on consolide avec des moyens. Or, là, on nous enlève un poste.

Il est également question de l'« *entière complémentarité entre l'adjoint de cohésion sociale et le Directeur de la MDST* » : cela fait référence aux différentes délégations de mission du Directeur vers son adjoint, mais comment cela va-t-il se traduire ?

En outre, selon les travailleurs sociaux, le parcours professionnel auquel il est fait allusion est examiné pour l'attribution d'un poste mais pas pour modifier la fiche de poste du Directeur. Ils sont bien conscients, eux, que 2 personnes ne parviendront pas à assumer les fonctions dévolues normalement à 3 agents.

Cette situation atypique ne nous convient pas et sera source de grandes difficultés pour la mise en œuvre du service public de la protection de l'enfance.

Notre MDS est impactée au même titre que les autres par l'augmentation de la précarité, l'isolement des personnes et le manque de moyens, en particulier pour la protection de l'enfance. Les places en hébergement en accueil mère-enfant sont notamment insuffisantes puisqu'à compter du dépôt d'une demande, la durée d'attente actuelle pour obtenir une réponse est en moyenne de 6 mois.

À Gardanne, le travail en réseau est nécessaire, car, comme vous le savez, le territoire couvert est vaste. Pour effectuer un travail efficace de prévention dans un tel contexte, le Directeur et ses adjoints doivent maintenir un partenariat avec les Centre Communaux d'Action Sociale des 17 communes, l'Inspection académique, les 4 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les gendarmeries et les juges pour enfants.

La MDS de Gardanne travaille avec 2 pôles d'insertion, Aix-en-Provence et La Viste sur le 15<sup>e</sup> arrondissement. Il y a 4 pôles Emploi, Gardanne, Marignane, Marseille Mourepiane et Aix. Or, c'est au Directeur qu'il revient d'impulser la dynamique de ce partenariat. Comment va-t-il faire en ayant à assumer les fonctions enfance-famille ? Les travailleurs sociaux de Gardanne désapprouvent ainsi la modification de la fiche de poste du Directeur proposée, qui suscite des interrogations quant à l'organisation du travail à venir entre les différentes missions et donc la qualité du service public de la protection de l'enfance.

**M. VALLI (FO) :** Il est évident que la mission enfance-famille-santé nécessite un poste à part entière dans le contexte de grande détresse sociale qui caractérise de plus en plus le pays. Il faudrait, en l'occurrence, renforcer les équipes et non pas, comme c'est le cas ici, les affaiblir en supprimant un poste.

**M. ZAMMIT (CGT) :** Nous vous demandons de reconsidérer ce dossier en prenant le temps de la réflexion. Il est nécessaire d'affecter un cadre supplémentaire à la MDS de Gardanne. Des décisions ont été prises en 2009, et il faut respecter le cadre, comme l'a dit ma collègue.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** Il est tout de même surréaliste de se retrouver dans une telle situation en CTP, où tout le monde est contre un dossier, y compris l'UNSA. Il aurait fallu travailler avant, non pas en pré-CTP mais dans le cadre d'un groupe de travail, comme cela se fait ailleurs. Nous devons changer de méthode pour éviter de se positionner unanimement contre un dossier.

**Mme AGIER :** Je dois avouer mon étonnement devant tout l'enthousiasme des organisations syndicales vis-à-vis de la réorganisation de 2009, qui avait fait l'objet d'une opposition assez franche de la part de certaines d'entre elles. Il nous était alors reproché de mettre l'accent sur l'encadrement, avec des créations de postes entièrement tournées vers un « sur-encadrement » des MDS. C'est ainsi qu'était qualifiée l'organisation avec 1 directeur et 3 adjoints, au détriment des postes d'assistantes sociales qui étaient, pour les organisations syndicales représentées, la priorité en termes de renforcement. La CGT nous avait reproché ce positionnement.



A l'époque, comme Mme Riccio l'a rappelé, la MDS de Gardanne n'était pas une MDS de plein exercice, puisque les données techniques ne le justifiaient pas, et elle était limitée à seul cadre. L'évolution de 2011 a modifié les choses.

Aujourd'hui, selon le souhait du nouvel exécutif, la priorité se porte bien sur les postes de terrain et l'adaptation au cas par cas de l'organisation, dans une équation globale interdisant la création de postes.

Il faut rappeler l'engagement pris de ne supprimer aucun poste dans les MDS et je vous rassure, le poste de Directeur des MDS n'est transféré dans aucune autre direction que la DITAS. Je l'ai rappelé en pré-CTP, il a permis la nomination d'un adjoint social sur la MDS de la Belle de Mai. Là-dessus, les engagements pris sont complètement tenus.

Par ailleurs, nous sommes bien sur une optimisation des moyens, en raison des contraintes d'équilibre auxquelles nous sommes soumis, avec pour objectif, partout où c'est possible, de renforcer les effectifs de terrain. Après de multiples réunions sur le sujet, et s'agissant d'un nouveau modèle, nous avons accepté de présenter ce dossier en CTP pour ouvrir le débat. Nous avons d'ailleurs longuement débattu des situations des MDS Pressensé et Littoral.

En termes d'organisation des MDS, aucune évolution n'est actuellement prévue ou envisagée en dehors de celles qui ont été évoquées. Ceci dit, les questions d'évolution se posent régulièrement et il est de notre devoir à tous de débattre et de travailler sur ces points le mieux possible. Après, effectivement, chaque départ en retraite – et cela concerne l'ensemble de services de la collectivité –, nous oblige à nous poser la question de savoir comment nous réaffectons les missions et le poste, et ce pour maintenir une haute qualité de service public auquel nous sommes tous très attachés.

En l'occurrence, les orientations prises répondent bien, je le crois, aux besoins d'encadrement de cette structure de Gardanne et elles permettent d'apporter des renforts sur d'autres territoires marseillais, où les besoins là aussi sont très importants.

**Mme MOULON WOLF (CGT) :** Nous pourrions vous redire aujourd'hui la même chose qu'en 2009, Mme Agier. Ce n'est pas « postes d'encadrement » contre « postes de terrain » : les situations, à Gardanne comme ailleurs, sont telles aujourd'hui qu'il faudrait renforcer les 2, et cela quelle que soit l'organisation qui a été validée en 2009. Ce type d'organisation est un repère qui permet de mieux organiser les services sociaux et médicosociaux, en recherchant une certaine cohérence à l'échelle du territoire départemental.

Quant à l'idée selon laquelle l'organisation serait variable en fonction des départs à la retraite, elle n'est tout simplement pas acceptable. En effet, elle est forcément dangereuse pour l'avenir du service public, social et médicosocial.

**Mme AMOROS (FSU) :** Sur la MDS de la Belle de Mai, il s'agit d'un renfort de poste ou s'agit-il simplement de remplacer le poste d'adjoint qui est parti ?

**Mme AGIER :** Oui, il s'agit de remplacer l'adjoint social qui est parti.

**Mme AMOROS (FSU) :** Le poste existait déjà donc.

**Mme AGIER :** L'adjoint social de la Belle de Mai est parti avec son poste pour permettre de gérer un reclassement, que, je vous le rappelle, nous avons géré

ensemble. Il est évident qu'à partir du moment où l'adjoint part vers un autre site avec son poste budgétaire, ce dernier n'existe plus. Le poste laissé de fait vacant à la Belle de Mai a été reconstitué avec ce transfert. Vous comprenez bien qu'on ne peut pas nous demander de redéployer des agents pour répondre à des situations personnelles, de renforcer les agents sur le terrain et de maintenir les postes de direction. À chaque fois, nous essayons de faire au mieux pour concilier les situations individuelles des agents, le respect des équilibres d'encadrement et le maintien des effectifs de terrain dans de bonnes conditions de sécurité. C'est un exercice compliqué mais qui correspond aussi à une réponse globale aux contraintes qui pèsent sur la collectivité.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (4) et fonctionnaires (7), **soit 11 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre** : CFTC (3) CGT (5), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 15 voix**

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL (C.M.P.P.D.) Déménagement de l'antenne de la Rosière**

**M. BRONSARD (Expert de l'Administration)** : Ce CMPPD existe depuis une quarantaine d'années et il dispose de plusieurs antennes, dont une qui se trouve à la Rosière. Elle occupe des bâtiments qui étaient prêtés par la Mairie, celle-ci souhaite récupérer ces locaux. Nous avons donc dû chercher un autre site pour cette équipe. Il était important que nous ne soyons pas loin car le CMPP reçoit des enfants avec des troubles mentaux tous les jours et les suivis sont assez longs. Nous n'avons pas trouvé autour de Saint-Barnabé, si bien que nous avons opté pour une réinstallation de la file active et des enfants dans une antenne que nous avons déjà, à Florian. C'est plus loin que Saint-Barnabé. Les locaux sont réaménagés et l'équipe des agents à temps partiels est réorganisée.

**Mme MOULON WOLF (CGT)** : Il ne s'agit en effet pas d'une fusion mais de la fermeture pure et simple d'un service public. Déjà, en page 2 du dossier, sont énumérés les postes budgétaires et les catégories mais ne figurent pas les qualifications des agents. Nous vous demandons, de nouveau, d'indiquer ces informations. C'est important, tout le monde n'étant pas dans la même filière.

M. Bronsard, nous sommes un certain nombre ici à connaître Marseille. Ce quartier-là, il se trouve que je le connais même très bien. M. Rey, ici présent, le connaît bien aussi et je l'ai d'ailleurs vu lever les yeux au ciel quand vous avez annoncé que les 2 lieux étaient proches. C'est totalement faux. Saint-Barnabé est situé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, Florian dans le 10<sup>ème</sup>. Les gens du 12<sup>ème</sup> ne vont pas dans le 10<sup>ème</sup>, puisque, notamment en termes de transports en commun, il n'y a strictement rien. Les usagers venant avec leurs enfants aux consultations sur Florian étaient souvent issus du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Il n'y a donc plus aucun accueil pour les enfants en difficulté psychologique sur le 12<sup>e</sup> arrondissement sachant que ça couvrait le 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et une partie du 13<sup>e</sup> arrondissement. En matière d'accès, c'est irréalisable. Les publics sont en outre très différents.

Vous faisiez allusion au fait qu'il y avait pas mal d'agents à temps partiel. Je vous rappelle, M. Bronsard, que, depuis 2, voire 3 ans, la CGT n'a de cesse de vous

interpeller ainsi que la DRH et la DGAS sur le manque de personnel au sein de ces 2 antennes précisément, puisque des personnels de Saint Barnabé vont faire des permanences à Florian en raison d'un nombre insuffisant d'agents sur cette antenne. Vraiment, pour nous, ce dossier n'est pas argumenté et mal ficelé. Surtout il est impensable de demander à ce que les mêmes populations aillent sur Florian. Saint-Barnabé et Florian sont 2 quartiers complètement différents. Et les usagers n'iront pas à Florian, car ce quartier est très mal desservi. Un jour, peut-être, il y aura la L2. Au final, il n'y a pas de fusion puisqu'il ne restera en réalité qu'une antenne.

**M. BIDET (FSU) :** Tout d'abord, nous avons une remarque sur la forme et l'organisation de ce transfert, nous pensons aux usagers de ce CMPPD qui, après l'avoir fréquenté 35 ans, vont devoir se déplacer avec leurs enfants sur Saint-Loup. Ce n'est vraiment pas une sinécure, quand on connaît les difficultés de déplacement du 12<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> arrondissement...

Nous voulons ensuite souligner les conséquences sur les personnels, car la demande effectuée par la maire du 11<sup>é</sup> arrondissement, Mme BOYER, de récupérer les locaux remonte à avant 2015 et la collectivité aurait dû entendre les besoins de réorganisation pour procéder autrement. C'est comme si les conséquences sur le personnel n'avaient pas été appréhendées à leur juste mesure. Aujourd'hui, tout se fait dans la précipitation : on transfère un service de Rosière à Florian en pensant que le service public du secteur ne sera pas affecté.

J'ajoute que, de notre point de vue, le service chargé de gérer ces déménagements est un peu dépassé, il manque de moyens, au point que c'est le personnel du CMPPD qui doit s'occuper de son déménagement. Il faut résoudre ce problème au plus vite.

**Mme BOYER (CFTC) :** Nous nous abstiendrons sur ce dossier car, même s'il y a eu une vraie concertation avec le personnel du service, il y a à l'arrivée une perte réelle de service localisé sur le secteur géographique concerné. Nous saluons toutefois les efforts de notre collectivité pour repousser la date du déménagement, mais il aurait été souhaitable de privilégier une période de fermeture au public.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** Peut-être que si un bilan est réalisé dans un an, nous verrons que nous avons perdu tous les usagers qui venaient à la Rosière et qui n'iront pas à Florian. Nous aurions pu réfléchir ensemble avant à une meilleure solution, sans lancer de préavis de grève. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Mme AGIER :** Nous nous sommes penchés à de multiples reprises sur ce dossier, puisque la demande de la Mairie de récupérer ces locaux est ancienne. La collectivité n'est pas du tout restée inactive tant vis à vis des personnels mais également vis à vis de la ville de Marseille à la fois pour négocier un délai que des conditions de fonctionnement, pour rechercher d'autres solutions.

Nous avons souvent fait le constat en CTP que nous ne trouvons pas de solution, ce qui était très difficile à vivre sur ce sujet de maintien du service public et l'ensemble des services de la collectivité qui a travaillé pour chercher une solution. Aujourd'hui, nous arrivons à la limite du délai accordé par la Ville.

Une solution technique a pu être trouvée permettant l'accueil des équipes, ayant été travaillée avec ces dernières et leur convenant. Mais ce n'était pas le souhait de la collectivité de fermer ce site parce qu'on voulait les regrouper mais parce que, depuis 5 ans, nous devons libérer ces locaux.

Il a donc fallu s'adapter et trouver une solution pour les agents et pour le maintien du service public. Nous ne disons pas que ce n'était pas mieux avant. Soit nous fermions purement et simplement, soit nous effectuions ce regroupement. L'administration, le Docteur Bronsard et les équipes vont suivre l'évolution de ce service public, dont la nouvelle majorité n'est pas responsable car intervenue que récemment par rapport à cette solution. Sachez que s'il devait y avoir d'autres options à l'avenir, nous les étudierons.

**M. BRONSARD (Expert de l'Administration) :** Nous avons une autre antenne à Saint-Barnabé, avec 2 équipes, située Boulevard des Alpes à quelques centaines de mètres de la Rosière. Bien évidemment, la réorganisation de la file active a été travaillée avec eux aussi. Il y a également d'autres CMPP dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Cela dit, c'est vrai, l'offre sera moindre à l'échelon du quartier. En revanche, ce transfert va augmenter l'offre dans le 10<sup>ème</sup>, où, pour le coup, il y avait beaucoup moins de moyens que dans le 12<sup>ème</sup>.

De plus, vous savez que nous sommes financés par l'Agence Régionale de Santé, qui elle aussi est partie prenante dans ce dossier et des orientations qui vous sont présentées.

**M. REY :** Je tiens à préciser que la Rosière est située à Beaumont et non pas à Saint-Barnabé. En tant que Conseiller départemental, j'aurais aimé être au courant de ce dossier. Je suis élu sur ce secteur depuis 1995, et je crois le connaître assez bien. Il n'existe actuellement aucune ligne de bus entre Beaumont et Florian. La L2, pour la partie Beaumont-Frais Vallon, doit ouvrir en septembre maximum. Nous verrons ensuite si la RTM met des bus sur la L2. Mais les échéances sont un peu longues.

Je m'opposerai à ce dossier. Je ne comprends pas cette décision. Je peux vous dire qu'il existe des solutions dans des lieux publics, et pas que privés, pour maintenir ce service public d'accueil des enfants. Je me vois mal expliquer aux gens que je connais et qui se rendent dans cette structure depuis longtemps qu'il va maintenant falloir qu'ils aillent à Florian.

Je vous demande, Mme Agier, de revoir le traitement de ce dossier, pour lequel je suis à votre entière disposition. Mme la Présidente, je vous le redis, j'aurais souhaité être saisi de ce dossier, en tant qu'élu au Conseil départemental depuis 2005.

**Mme MIQUELLY :** Nous allons effectivement voir avec M. Rey si une meilleure solution peut être trouvée, qui corresponde davantage aux besoins de la population. Nous devons partir depuis 1 an, il y avait donc urgence. Rapprochons-nous des conseillers départementaux des secteurs pour trouver, pourquoi pas, de meilleurs locaux. Mais nous devons partir, c'est une certitude.

**M. REY :** Je tiens à rappeler que le 12<sup>ème</sup> arrondissement représente 60 000 habitants et que le canton en a 78 000.

**M. BIDET (FSU) :** Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler de ce secteur d'activité, et notamment des CMPP, qui est un service public très important pour les usagers. M. Bronsard nous parle de l'espace situé au 80 Boulevard des Alpes, qui n'est pas très loin, située à environ 10 minutes à pied de la mairie du 11<sup>ème</sup>. Cet espace est très grand, avec un jardin : pourquoi ne pas l'avoir agrandi ? Les travaux réalisés à Florian auraient pu être réalisés Boulevard des Alpes. Cet espace est

d'ailleurs vieillissant et a besoin d'être entretenu. Des agents demandent que la climatisation y soit installée.

**M. BRONSARD (Expert de l'Administration) :** La solution qu'évoque M. Bidet a été examinée, sauf que les travaux ne sont pas de même volume et de même importance. À Florian, il s'est agi du rafraîchissement de 2 pièces alors qu'au Boulevard des Alpes il s'agissait de construire 300 m<sup>2</sup>.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour :** membres du Conseil départemental (3) et fonctionnaires (7), **soit 10 voix**

**Contre :** membres du Conseil départemental (1), **soit 1 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre :** FSU (2), CGT (5), UNSA (1), **soit 8 voix**

**Abstention :** CFTC (3), FO (4), **soit 7 voix**

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE**

#### **MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ADOLESCENT**

#### **Installation dans les locaux de l'Espace Méditerranéen de l'Adolescence de l'hôpital Salvator d'une antenne de la Maison Départementale de l'Adolescent**

**M. BRONSARD (Expert de l'Administration) :** La MDA située 169 rue Paradis est un service qui existe depuis maintenant 12 ans et qui accueille un public assez large, sans rendez-vous, en tout cas au départ, et de tous les arrondissements de Marseille. C'est au centre-ville, c'est donc très accessible.

Il y a 2 ans, un projet ambitieux autour de l'adolescence s'est développé et le projet porté à l'époque par le Docteur Ruffo avait impliqué que la Maison de l'Adolescent ouvre une antenne d'accueil au public dans les locaux mêmes de l'Assistance publique des Hôpitaux de Marseille, en l'occurrence à l'hôpital Salvator. Ce dossier avait été évoqué à plusieurs reprises en CTP et avait fait l'objet de concertations avec les agents. Nous souhaitons à présent le valider sur le plan administratif. En pratique, pour l'instant un accueil libre est ouvert pendant 3 jours par semaine. La population notamment du 9<sup>e</sup> arrondissement peut y être accueillie par une assistante sociale et un agent d'accueil. Notre directrice adjointe et une psychologue assurent également cette permanence une fois par semaine.

Les locaux nous sont fournis à titre gracieux par l'Assistance publique.

**Mme MARQUE (CGT) :** Les agents ont pu être séduits par ce rapprochement entre la MDA et l'hôpital. Ils pouvaient y voir aussi une forme de reconnaissance de leur travail. Mais l'on sait que de tels partenariats sont difficiles à créer, à mettre en place et à maintenir. Si bien que les agents, ainsi que la CGT, se demandent si ce projet aura un avenir. Nous craignons que la boîte à outil de la MDA reste sur la rue Paradis et que les usagers venant à l'Hôpital soient réorientés à la rue Paradis. Nous estimons en outre que cet élargissement est aujourd'hui prématuré, car tout n'est pas encore étayé.

En page 2 du dossier, ce qui nous inquiète par rapport aux personnels, c'est cette phrase : « Le partage se fera en fonction des projets, des missions, des nécessités de service ainsi que du temps des réunions de régulation institutionnelle ». Quel temps de travail pour les agents en fonction des projets ? Nous serions modulables à merci en fonction de ce qui va se passer concrètement demain. Cela est inquiétant.

D'autre part, il est curieux de constater que nous officialisons un an après en CTP ce qui existe déjà. Et un an après, les partenariats ne sont toujours pas en cours.

**Mme JAMME (CFTC) :** Nous voterons en faveur de ce dossier, pour le fond. Sur la forme, nous attirons votre attention sur le fait qu'à effectif constant, un personnel ne peut pas être à deux endroits à la fois. Il faudra être très vigilant pour ce qui est de l'organisation du travail hebdomadaire si l'on veut que tout soit efficient sur les deux lieux d'accueil.

**Mme AMOROS (FSU) :** Nous profitons de l'examen de ce dossier, et de la présence parmi nous de M. Bronsard, pour redire que, pour la protection de l'enfance – et nous travaillons désormais de manière plus organisée et régulière avec la MDA –, il faut d'urgence davantage de places dans les hôpitaux pour y accueillir les enfants en crise. On nous répond régulièrement qu'on y travaille avec l'ARS, mais, vraiment, quand cela va-t-il être fait ? Les besoins sont criants.

**M. VALLI (FO) :** Nous ne pouvons que saluer la mise à disposition gratuite de locaux pour ce service public. Pour autant, des interrogations subsistent quant à la mise en œuvre du processus présenté. Il faudra pérenniser l'accueil, qui est de 3 jours par semaine, afin que soit apportée une réelle plus-value pour les usagers ainsi que vis-à-vis des agents pour limiter les va-et-vient. Nous resterons vigilants quant à cette mise en place.

**Mme MARQUE (CGT) :** Où en est-on par rapport à la résidence administrative, pour les frais de déplacements ? Les agents nous posent la question, et nous tenons à les rassurer. Il faudrait que la rue Paradis soit priorisée sur la résidence administrative.

**Mme AGIER :** La résidence administrative est sur Marseille dans tous les cas.

**Mme MARQUE (CGT) :** Cela peut avoir son importance en cas d'accident de parcours.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** Lorsqu'il y a un déplacement sur un autre site, un plan de prévention des risques doit être pris sur le site où vont travailler les agents. Le CHSCT a établi des règles, qu'il faut appliquer. Il faudra, de plus, que le planning soit fait dans les temps indiqués dans notre règlement.

**Mme AGIER :** Si ce dossier est examiné alors qu'il est en cours d'expérimentation, c'est parce que l'on croit dans ce partenariat avec l'hôpital Salvator. Pour s'engager dans une telle démarche partenariale, il faut aussi faire des efforts de notre côté. Du côté de l'Hôpital, nous espérons que ce partenariat se poursuivra.

## **VOTE**

✓ ***Collège des représentants de la collectivité***

**Pour :** membres du Conseil départemental (4) et fonctionnaires (7), **soit 11 voix**

✓ ***Collège des représentants du personnel***

**Pour :** CFTC (3), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 10 voix**

**Abstention :** CGT (5), **soit 5 voix**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE  
DIRECTION DE L'INSERTION - Modification d'organigramme**

**Mme GRELL-LALLEMENT (Expert de l'Administration) :** Ce dossier comporte 3 points :

- la création d'un service des contrôles administratifs, afin de renforcer les contrôles déjà réalisés par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole  
Ce service serait rattaché à la Direction Adjointe Administrative et Financière, qui comporte déjà un service du budget, conventions et marchés publics et un service de la gestion de l'allocation.

Il aurait en charge le croisement de données administratives d'autres institutions sur la situation des personnes concernées. Il s'agit de pouvoir vérifier la conformité des données que nous possédons sur nos allocataires.

Cela nécessitera le redéploiement de postes puisque le service serait doté de 5 personnes, 1 chef de service et 4 agents qui seraient des cadres A ou B. La Direction de l'Insertion déploiera un poste de cadre A et 3 postes seraient redéployés au sein de la collectivité.

- le second point concerne le déménagement à l'HD13 d'une partie du service de l'Emploi, qui se trouve actuellement à Arenc. Nous allons utiliser l'Ovoïde pour y organiser l'ensemble des manifestations emploi, y compris celles de la Direction de l'Insertion. Le personnel qui s'occupe de ces manifestations et du placement emploi s'installerait donc ici, à l'Hôtel du Département. Nous proposons en outre au sein du service Emploi un pôle suivi des clauses sociales et des actions de placement. Il est en effet intéressant d'identifier les agents s'occupant des marchés.

- enfin, le troisième point consiste en un toilettage des missions. Les dossiers relevant des ressources humaines et de la logistique seraient rattachés au secrétariat de direction, et, ceux relevant de l'informatique, à la cellule d'appui auprès du directeur.

**Mme MARQUE (CGT) :** Suite au pré CTP, nous apprécions l'effort sémantique et de reformulation qui a été fait sur ce dossier, puisqu'il était au départ question de la création d'une cellule dite identité-vigilance.

Même si la création de la cellule contrôle demeure, le terme identité-vigilance, qui a heurté tous les professionnels, a heureusement disparu. Ce terme était propice à tous les amalgames et à toutes les discriminations. La suppression de la phrase « en veillant au rapprochement des bases de données de diffuser ou non les informations dans les diverses applications » est également à saluer. De toute manière, son maintien était légalement impossible en vertu des articles IX du Code pénal et de ceux sur la confidentialité auxquels nous sommes tous tenus, aux articles 226-13 et 226-14 y compris les agents de la direction de l'Insertion. L'ajout de la phrase « dans le strict respect de la confidentialité des données médicales et sociales » à la suite du pré-CTP est encore une très bonne chose.

Toutefois, nous ne pouvons que prendre acte du fait, qu'une fois encore, le public le plus précaire, qui est en grande majorité féminin, célibataire et en grande difficulté d'insertion, fait l'objet d'un contrôle accru et d'une suspicion de fraude. Cette orientation nous inquiète.

Rappelons que, chaque année, les équipes de la Direction de l'Insertion réalisent des contrôles sur les contrats.

Cette année, on parle tout de même de 36 500 contrôles ! Plus de la moitié des allocataires sont convoqués par les cellules. À cela s'ajoutent les 6 000 contrôles de

la CAF, que paye d'ailleurs la collectivité. On arrive à plus de 45 000 contrôles par an, et, au bout du compte, il n'y a « que » 8 000 suspensions, qui, pour la moitié, sont 'rattrapées'. Vous voyez bien qu'il n'est plus possible de continuer à stigmatiser ce public-là, de jeter encore le discrédit sur son honnêteté en le plaçant dans une catégorie potentiellement fraudeur. Or au niveau national, la fraude c'est 0,18%.

Nous rappellerons toujours ce positionnement.

D'autre part, alors que les professionnels de la DGAS avaient tout mis en œuvre pour faire entendre à la nouvelle majorité qu'il est nécessaire de renforcer la mission de protection de l'enfance, sont créés 5 postes par redéploiement pour contrôler les populations les plus précaires au lieu de les mettre au service des plus vulnérables. Par ailleurs, ce rapport évoque le service Emploi. Nous avons rencontré les agents qui travaillent et travaillent très bien au quotidien avec les entreprises notamment.

Et que constatons-nous ? Une baisse de 3,5 millions du budget de l'insertion. Comment la collectivité peut expliquer ce choix : un effort est fait sur l'emploi mais avec 3,5 millions pour les actions d'insertion ?

Ces 3,5 millions auraient pu servir aux actions menées en amont pour 'arriver' à l'emploi. Comment obtenir des résultats en termes d'emploi dans ces conditions ? Au lieu de cela, on renforce les contrôles...

Depuis décembre, ce public précaire est mis à mal avec ce que nous appelons, nous, la suppression de la prime de fin d'année, suppression qui affecte notamment les enfants des familles en difficulté. Au niveau des transports, de la santé également, il y a eu des suppressions. On jette encore l'opprobre sur les plus démunis, en prenant des orientations très marquées sur le plan idéologique. Par conséquent, nous demandons que ce dossier soit reconsidéré au profit d'une approche respectueuse des allocataires et digne du service public.

**Mme CALLET :** Je suis ravie d'entendre que vous voulez protéger les personnes mais sachez que notre majorité le souhaite également. Le budget de la solidarité englobe les personnes âgées et les personnes handicapées. D'autre part, lorsqu'on voit certains abus on ne peut que se féliciter du renforcement des contrôles. Ces abus s'exercent au détriment des personnes handicapées et des personnes âgées. Les jeunes qui n'ont jamais travaillé, mieux vaut tout faire pour les remettre sur le chemin du travail en les obligeant déjà le matin à se lever. La France a bien besoin de cela. Je suis à 100% en faveur de la solidarité mais je suis également convaincue qu'il faut regarder la réalité en face.

**Mme JAMME (CFTC) :** Nous aimerions savoir de quelle direction provient le poste A de la DGAS. Sur les 5 autres postes, on nous dit qu'il n'y en a qu'un seul qui vient de l'Insertion et c'est dommage par rapport à l'expertise spécifique requise.

D'autre part, peut-on nous donner des précisions sur le référentiel unifié des usagers ? Puis, dans le cadre de l'accompagnement à la prise de poste au sein de l'Insertion, des actions de formation spécifiques sont-elles prévues pour les personnels qui arrivent, en particulier pour ceux de la Communication ?

Enfin, je referai la même intervention que sur le dossier de suppression des Equipes Mobiles des Ouvriers Professionnels présenté au CTP du 26 juin 2014. Il me semble la prise en compte des compétences spécifiques contribue au bon fonctionnement d'un service. À ce propos, nous redisons qu'un agent chargé de communication ne sera pas forcément compétent dans le domaine de l'insertion, de même qu'un électricien n'est pas qualifié pour laver les vitres dans une nacelle.



**Mme DALLEST (FO) :** Dans ce dossier, vous parlez beaucoup de l'insertion mais pas du tout du SDPH et des agents qui vont partir à Arenc. Il n'y a qu'une ligne là-dessus. Si les agents ne sont pas satisfaits de leur nouveau lieu d'affectation, seront-ils accompagnés dans leur démarche de mobilité ?

**M. VALLI (FO) :** Ce dossier, en effet, concerne également le déménagement, dans les deux sens, Arenc-HD13, de 2 cellules. Ce regroupement est cohérent en vue d'accroître l'efficacité des actions menées par ces grands pôles. Mais l'impact de ce déménagement dans la vie privée et professionnelle des agents concernés est bien réel. Or, sur les 7 agents qui doivent aller à Arenc, 5 souhaitent rester sur le site de l'HD13. Nous vous demandons d'acter aujourd'hui le fait de donner la possibilité à ces agents d'y rester ; même chose, bien évidemment, pour ceux qui veulent rester à Arenc. Leur mission évoluera et leurs compétences pourront changer en fonction des attributions qui leur seront confiées prochainement.

**Mme AMOROS (FSU) :** Après la réponse radicale de Mme Callet, il me semble important de rappeler que l'insertion fait partie intégrante de la Direction Adjointe de la Solidarité. Elle est complémentaire et indissociable du travail mené dans les MDS auprès des allocataires du RSA. L'insertion couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. En effet, être inséré ce n'est pas seulement avoir un travail ou un statut professionnel : c'est avoir une place dans la société.

L'insertion sociale revêt plusieurs dimensions : liens sociaux, santé, logement puis accès à l'emploi quand c'est possible. Nous le voyons tous les jours, certains allocataires du RSA ont besoin d'aide pour se réinsérer socialement, pour retrouver une place dans la société. Or, ce travail très important est réalisé par la Direction de l'Insertion, par les pôles et les MDS.

Et depuis la mise en place des marchés publics, nous remarquons une baisse des actions sociales alors que les besoins sont importants. Nous trouvons cela grave et dommageable.

Même chose pour les actions de santé : certaines personnes ne pourront jamais retrouver un travail mais ont besoin d'être accompagnées sur le plan sanitaire et médical pour retrouver une place dans la société, et parfois même renouer des liens perdus avec leurs propres enfants. Est-ce que les postes de médecins seront remplacés à l'avenir ?

Pour retrouver le chemin de l'emploi, il faut tenir compte de la problématique de chaque allocataire. Ceci dit, n'oublions pas que le taux de chômage dans le département est un frein majeur au retour à l'emploi, tout comme l'inadaptation des emplois proposés. Pour certains, c'est vrai, les freins pourront être levés grâce aux actions et à l'accompagnement social. Mais pour les autres, les actions resteront insuffisantes.

Ensuite, pourquoi créer un service des contrôles administratifs rattaché à la Direction administrative financière (DAF) ? Des contrôles, cela a été dit, il y en a déjà : dans les pôles, par la CAF et par le rappel régulier des droits et des devoirs sur convocation au pôle d'insertion par les directeurs de pôles. Ce travail est fait. Quels pouvoirs auront donc ces nouveaux contrôleurs ? Jusqu'où pourront-ils aller dans les demandes de justificatifs et les visites à domicile ? Quels seront leurs liens avec les contrôleurs de la CAF ? Lorsque vous parlez de « croisement des données administratives relatives aux situations des personnes concernées », de quel fichier

exactement s'agit-il ? Nous avons besoin de garanties quant au strict respect de la confidentialité des données médicales et sociales.

De plus, les niveaux de lecture en fonction des utilisateurs seront-ils différenciés ? Par ailleurs, le RSA sera-t-il suspendu au moment de la demande de contrôle, ou bien attendra-t-on que la fraude soit avérée ?

Nous notons en tout cas que, là, vous avez trouvé les postes alors que les pôles d'insertion connaissent de gros problèmes d'effectifs, comme à Aix ou à Aubagne par exemple.

Pour ce qui est du déménagement du service de l'Emploi vers l'HD13, on ne comprend pas pourquoi vous coupez un service en deux ; vous l'éloignez de la DGAS. Ce faisant, vous ne favorisez pas le travail d'articulation entre les deux pôles. Quel est le véritable objectif ? Un rapprochement avec la Direction de l'Économie ? À ce moment-là, autant le dire.

La collectivité met la priorité sur l'emploi en renforçant les effectifs du service de l'Emploi et les contrôles administratifs au détriment de l'insertion. Cela nous semble grave, dommageable et contraire à la mission première du Département, qui est une mission d'insertion au sens large du terme.

**M. CAPONE (CFTC) :** Nous découvrons avec ce dossier le déménagement du SDPH. Cet élément ne devrait donc pas être dans le dossier de la Direction de l'Insertion mais faire l'objet d'un traitement spécifique. Mme la Présidente, vous le savez, c'est au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail que la question des déménagements est abordée. Nous sommes inquiets que ce transfert aboutisse à la fin de la mission de création du lien social permettant à la personne handicapée de vivre de manière digne et citoyenne en ayant accès aux sports, aux loisirs, à la culture ou encore au tourisme. Il y avait au départ une volonté politique forte d'installer le SDPH dans l'atrium et de faire de la personne handicapée un enjeu majeur des actions la collectivité.

Aujourd'hui, le transfert de ce service à Arenc n'est pas cohérent, puisqu'il travaille de façon transversale avec les directions de la culture, de la jeunesse, des sports, situées à l'HD13 où ils ont souvent des réunions.

Nous avons compris que l'exécutif veut rapprocher insertion et entreprises. Mais en quoi cela empêche-t-il l'administration de trouver des locaux au sein de l'HD13 pour garder ces sept agents – sept agents, ce n'est pas grand-chose – sur place ? Si vous persistez à vouloir transférer ce service, cinq agents vont partir et, au final, vous aurez cassé un outil remarquable.

Nous vous demandons ainsi de reporter ce déménagement et d'ouvrir une discussion avec les organisations syndicales. Le dialogue social c'est cela, ce n'est pas réunir des agents pour leur demander de partir.

**Mme MOULON WOLF (CGT) :** Mme Callet, vous avez tenté tout à l'heure, certainement pas volontairement, d'opposer les uns aux autres, les différents types de personnes en difficulté.

La CGT, pour sa part, ne mettra jamais en opposition les besoins des uns et des autres : d'un côté, il y a les besoins des personnes vulnérables, celles qui sont en situation de précarité, et d'un autre, les personnes ayant besoin d'un accompagnement social et d'une aide vers le retour à l'emploi.

Le déménagement du SDPH va poser un réel problème pour l'ensemble des services qui pouvaient être offerts aux personnes handicapées. Il y a des problèmes

de bureaux à Arenc, d'accessibilité pour les personnes handicapées. Malgré des tentatives d'amélioration, c'est très mal adapté.

En ce qui concerne l'insertion, nous sommes contre, bien entendu. En outre, la partie de ce dossier relative au déménagement n'est pas cohérent.

**M. VALLI (FO) :** Nous demandons qu'il soit fait en sorte que ceux qui veulent rester à l'HD13 ou à Arenc soient entendus. Il a été dit à ces agents, *Vous y allez et on verra après*. Cette manière de faire est totalement inacceptable.

**Mme PUSTORINO :** Vous le savez, il y a en ce moment un débat sur la renationalisation du RSA. Ce débat n'a pas lieu pour rien : les départements de France sont en grande difficulté pour verser le RSA à leurs allocataires. L'année dernière, plus de 10 départements n'étaient pas en mesure de verser l'allocation. Par conséquent, l'État a dû leur donner en urgence une aide financière. Cette année, 50 départements sont concernés ; ils ne pourront pas verser l'allocation jusqu'à la fin de 2016. L'État se demande maintenant comment, en très peu de temps, il va pouvoir déboursier des dizaines de millions d'euros. Nous ne voulons pas que les Bouches-du-Rhône se retrouvent dans cette situation. Nous allons augmenter les contrôles. Mme Amoros, vous parliez des 35 000 contrôles effectués par les pôles : il s'agit de contrôles sur les contrats d'engagement réciproque. Le contrôle que nous allons mettre en place est un contrôle administratif. Nous ne disons pas que tous les allocataires du RSA fraudent mais le fait que des personnes essaient de frauder, y parviennent et, ce faisant, coûtent de l'argent à l'institution – n'oubliez pas que cet argent provient des impôts des contribuables qui sont aussi les habitants du département. Et cet argent, Mme Marque, nous préférerions le donner à des personnes qui en ont réellement besoin.

**Mme MARQUE (CGT) :** Ce n'est pas vous qui décidez, Mme Pustorino, c'est la loi.

**Mme PUSTORINO :** Je me suis beaucoup déplacée dans ce département et aussi dans d'autres voisins, qui ne sont pas forcément nos amis politiques où des contrôles de ce type sont déjà en place. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions nous en priver. Cet argent qui n'irait pas dans les poches des fraudeurs et percevant des allocations alors qu'ils ne le devraient pas, iraient dans les caisses du Département et pourraient être utilisés à bon escient, en le consacrant en effet à l'effort d'insertion.

**M. CANU (CGT) :** Mme Callet, j'ai été profondément choqué par vos propos. Nous ne parlons pas de la même solidarité. S'en prendre à des gens qui soi-disant ne se lèveraient pas pour aller trouver du travail pour toucher 500 euros, franchement, c'est scandaleux. Les vrais fraudeurs, y compris dans vos rangs politiques, qui ne déclarent pas leurs impôts en France, coûtent 80 milliards d'euros à la France !

**Mme MIQUELLE :** Nous ne sommes plus sur le fond et vos propos dépassent votre pensée, M. Canu !

**M. CANU (CGT) :** Absolument pas, Mme la Présidente ! Les vrais fraudeurs ne sont pas les fraudeurs au RSA ! Certains allocataires ont droit à cette allocation et ne la demandent pas tellement ils ont honte ! Vous assumez désormais vos positions décomplexées de droite et vos propos sont honteux !

**Mme MIQUELLE :** Nous avons bien entendu votre mécontentement, M. Canu.

**M. CANU (CGT) :** Mécontentement que je maintiens. Arrêtez de culpabiliser les allocataires et de dire que les chômeurs et les fonctionnaires sont des fainéants ! Vous avez toujours dit cela sur la fonction publique !

**Mme MIQUELLY :** C'est faux, et je suis moi-même fonctionnaire...

**M. CANU (CGT) :** Si vous soutenez les fonctionnaires, pourquoi le Conseil départemental n'a pas manifesté hier avec l'Association des départements de France contre la loi El Khomri ?! C'est bien beau de faire des constats mais nous, les salariés, nous nous battons !

**Mme AGIER :** Quelques réponses techniques si vous le permettez, Mme la Présidente. Concernant le poste de catégorie A de la DGAS, il ne s'agit pas d'un poste mais d'un agent avec son poste. Les situations individuelles n'ont pas à être examinées en CTP donc je répondrai en dehors de ce cadre. Cet agent a été réintégré avec son poste et il serait redéployé sur cette cellule.

En ce qui concerne les redéploiements, en très faible nombre, comme cela a été fait pour d'autres cellules, ils doivent tenir dûment compte des compétences propres des agents et des besoins du service public. Pour les agents de la Communication, en recherche d'affectation ou en cours de repositionnement, nous les accompagnons pour trouver des solutions individuelles. Il nous est apparu envisageable de réorienter une partie de la direction de la communication sur des postes comme l'accompagnement de l'emploi prévus dans la direction de l'Insertion et il a été exclu d'emblée de les envoyer en MDS, car il ne s'agit pas de procéder par transferts de postes budgétaires mais bien de trouver des solutions de nature individuelle. Nous ferons le bilan ultérieurement sur la manière dont ces redéploiements ont été effectués.

Il est évident qu'il s'agit de la démarche engagée par la collectivité concernant des sujets bien identifiés avec des restructurations et des projets qui démarrent.

Dans le choix fait par l'exécutif de mettre la priorité sur l'emploi qui conduit à la présentation de ce dossier aujourd'hui et on aurait pu le mentionner dans le rapport, si ce service de l'insertion est transféré vers l'HD13, c'est pour le rapprocher avec l'Économie et améliorer encore les relations avec les entreprises. La collectivité mise beaucoup sur ce rapprochement en termes d'actions d'insertion. J'en profite pour rappeler l'engagement de Mme VASSAL d'augmenter le nombre d'emplois aidés dans les entreprises, considérant qu'il s'agit là d'un axe d'insertion absolument prioritaire et majeur. Et c'est bien toute cette démarche qui a vocation à être déclinée. Effectivement, ce service de l'insertion aura en charge à la fois de gérer cette dimension emploi et à la fois de développer ce lien avec la direction de l'Économie, de façon à ce que toutes les forces du département dans les différentes directions et notamment celles dont les compétences sont en train d'évoluer, car j'ai bien entendu l'expression d'un syndicat sur un malaise général, je ne peux que le partager. Aujourd'hui, compte tenu des multiples changements que subit le département, il est clair que nous n'avons pas les réponses à toutes les questions posées par les agents, notamment sur l'évolution et les transferts de compétences.

Pour revenir sur le sujet de l'insertion, la dimension de l'emploi, d'accueil des entreprises, de développement des emplois aidés est également un sujet que nous lançons aujourd'hui. On a choisi de laisser, comme le faisait remarquer Mme Amoros, ce service à l'insertion en lien avec les directions de l'insertion sociale. Car en l'état d'occupation des locaux, le déménagement complet du service de l'insertion n'aurait pas été réalisable.

Nous essayons de présenter un projet cohérent avec la politique de l'exécutif, l'objectif étant de miser sur l'insertion par l'emploi. Ce travail, en un sens, nous le lançons aujourd'hui par le biais de ce dossier.

La question des locaux : le déménagement d'un service de l'Insertion est dû aussi au fait qu'à l'HD13 les locaux ne sont pas extensibles et qu'ils sont tous occupés. Nous avons même envisagé de mettre les agents dans l'Ovoïde – si nous avons fait cette proposition, vous nous auriez rétorqué que c'était totalement inadapté et que de telles conditions de travail étaient inenvisageables. Cette possibilité n'existant pas, cela nous a conduits à envisager le transfert du SDPH qui est un service isolé au sein de l'Hôtel du Département. Par ailleurs, on peut difficilement dire qu'Arenc est inadapté pour l'accueil des personnes handicapées puisque le site abrite la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) située dans l'ensemble étages et la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées (D.P.A.P.H.). Après, si l'on trouve une solution dans d'autres locaux de l'HD13, et dans la mesure où il ne s'agit que de sept personnes, nous examinerons. En l'état, je n'ai pas de réponse parce que trouver des bureaux, même pour sept personnes, ce n'est pas simple : cela joue forcément sur d'autres directions, qui, elles aussi, sont en pénurie de locaux. Il y a aujourd'hui plus de gens qui me demandent des bureaux que de gens qui sont prêts à m'en rendre. Comme l'a rappelé M. Capone, la question des déménagements va se décliner en CHSCT, mais nous tenions à vous présenter de manière transparente les grands principes de ce rapport. En tout état de cause, j'ai bien indiqué à la DGAS que j'étais prête à examiner une autre solution pour le SDPH au sein de l'Hôtel du Département. Pour l'instant, cette solution je ne l'ai pas mais la question reste ouverte.

**M. ZAMMIT (CGT) :** Mme Agier, ne mettons pas la concertation à l'envers : les déménagements sont examinés en CHSCT.

**Mme AGIER :** Non : d'abord en CTP puis après en CHSCT. Après, vous nous reprochez de ne pas respecter cet ordre-là.

Un mot sur le recrutement des médecins de l'Insertion. C'est une denrée rare et la priorité de la collectivité est de les prendre sur la fonction Protection Maternelle et Infantile (PMI), où l'on a cette dimension obligatoire. Donc en effet, la question est posée au fur et à mesure des départs de médecins, qui sont très nombreux. Nous sommes confrontés en la matière à une vraie difficulté, au point où je ne peux pas prendre l'engagement devant vous que tous les médecins de l'Insertion seront remplacés par des médecins. Il faut parfois remplacer par d'autres métiers pour assurer les besoins de service public.

**Mme MIQUELLE :** Je voudrais conclure cette partie animée des débats en vous livrant mon sentiment. M. Canu, je me suis sentie insultée par vos propos. Sachez que ce n'est pas parce qu'on est de droite que l'on n'a pas de cœur. Comme l'a dit quelqu'un de célèbre, *Vous n'avez pas le monopole du cœur*. Nous n'avons peut-être pas la même façon de voir les choses que vous mais la solidarité peut être envisagée de différentes façons.

D'autre part, Mme Callet n'a absolument pas opposé les personnes handicapées aux personnes en recherche d'emploi – ce n'était pas du tout le sens de son propos.

**M. CANU (CGT) :** J'assume mes propos Mme Miquelly, et ce que j'ai dit vous l'entendrez encore.

**Mme MIQUELLE** : Vous le savez peut-être, je fais partie du service public, depuis que j'ai 20 ans. Je travaille auprès d'adolescents, en recherchant au quotidien des solutions pour faciliter leur insertion. Je suis également à leur écoute puisque j'ai été psychologue à l'Éducation nationale et, à présent, je suis chef d'établissement. Je mets une énergie considérable à essayer de trouver des solutions pour tous les enfants, à commencer par les mauvais élèves. Je ne peux donc pas entendre, compte tenu de mon engagement tant professionnel que politique, que les gens de droite n'ont pas de cœur et n'ont pas le souci de la solidarité.

Je vous demande donc de nous respecter, et de respecter au moins le fait que certaines personnes puissent penser différemment de vous, avoir des options différentes pour parvenir aux mêmes objectifs. Je crois, M. Canu, que nous avons plus de choses en commun que vous voulez bien le penser. Nous empruntons des chemins différents pour arriver au même résultat que vous.

**M. CANU (CGT)** : Vous m'expliquerez comment faire cela, prendre des chemins différents pour arriver au même endroit.

**M. CAPONE (CFTC)** : Nous vous demandons de dissocier le rapport en deux votes car ils seront différents.

**Mme MIQUELLE** : Nous séparons donc le dossier avec l'examen du transfert du SDPH et l'examen de l'ajustement d'organigramme de la Direction de l'Insertion.

#### **VOTE sur le déménagement du SDPH**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (4) et fonctionnaires (7), **soit 11 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre** : CFTC (3), CGT (5), FO (4), FSU (3), UNSA (1), **soit 15 voix**

#### **VOTE sur l'ajustement d'organigramme de la Direction de l'Insertion**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (4) et fonctionnaires (7), **soit 11 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre** : CGT (5), FSU (2), **soit 7 voix**

**Abstentions** : FO (4), CFTC (3), UNSA (1), **soit 8 voix**

### **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION (DSIT) - Ajustement d'organigramme**

**M. BOURRET (Expert de l'Administration)** : La proposition de réorganisation de la DSIT et de changement de dénomination s'appuie sur le constat suivant. Depuis 2002, nous sommes sur un modèle d'organisation qui est orienté par nature (service bureautique, service serveur et télécom, service réseau)

Aujourd'hui le département fait face à des évolutions et, dans ce contexte, la DSIT doit bien sûr accompagner les utilisateurs. Une des évolutions est la demande de services innovants, par rapport notamment aux nouveaux usages numériques et la

qualité croissante de service attendue par les usagers du Département. Les directions métiers de la collectivité formulent en outre de nouvelles demandes.

Pour répondre à ces demandes et aux contraintes qui impactent le Département, nous devons prendre en compte les impératifs budgétaires renforcés en assurant un pilotage efficace qui doit s'appuyer sur des outils informatiques et assurer une gestion réglementaire conforme et efficace, notamment en ce qui concerne les marchés.

Pour relever ces nouveaux enjeux et améliorer encore sa performance, la Direction des Systèmes d'Information (D.S.I.) a conduit sa propre transformation et a défini, en collaboration avec ses équipes, de nouveaux modes de fonctionnement autour d'une vision ambitieuse. L'objectif principal est de fournir un service correspondant à l'état de l'art, en ce qui concerne les sujets complexes qui traversent notre organisation en services. Nous devons devenir un véritable partenaire des métiers et une force de propositions pour leur transformation et pour s'adapter aux nouveaux enjeux du Département. Il faut impulser une nouvelle dynamique auprès des collaborateurs et gérer la conformité réglementaire en améliorant l'efficacité dans l'utilisation des ressources nécessaires pour que les économies ainsi réalisées aident à dégager des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de la modernisation du système d'information.

Face aux nouveaux modes de fonctionnement souhaités, l'organisation actuelle pose des difficultés. L'exploitation courante et la résolution de pannes relèvent ainsi de plusieurs services, ce qui rend plus complexes le diagnostic et les interventions. Les mêmes équipes sont chargées du développement des projets nouveaux et du fonctionnement courant, ce qui ne facilite pas la gestion des priorités.

Enfin, les activités de pilotage budgétaire et financier, morcelées dans différents services, gagneraient en efficacité si elles étaient centralisées au sein d'un même service.

La nouvelle organisation qui vous est proposée vise donc à renforcer l'exploitation, le service aux utilisateurs et le développement de nouveaux services. Pour cela, nous proposons de regrouper toutes les activités d'exploitation au sein du Service exploitation des services numériques (SENS) qui s'occuperait des salles machines, des applications, des infrastructures, des réseaux et serveurs.

Nous créons un Service d'assistance et de services aux utilisateurs (SASU) dédié à l'assistance aux utilisateurs pour résoudre les incidents simples et réorienter vers les autres équipes de la DSIT en cas de panne complexe.

Nous créons également un service d'activités de développement de nouveaux outils pour piloter les nouveaux projets des directions métiers et la modernisation des infrastructures.

Nous mettons par ailleurs en place un contrôle de gestion pour optimiser les moyens financiers, ainsi qu'un service administratif et juridique pour accompagner la Direction dans les domaines réglementaires, gestion des marchés et sécurité juridique des données, liés aux nouveaux projets informatiques et services numériques.

Enfin, un service qualité sécurité et contrôle interne anime et suit la politique sécurité et qualité ainsi que le contrôle interne pour l'ensemble de la Direction.

Cette évolution s'accompagne d'un changement de dénomination de la DSIT, qui devient la Direction des Systèmes d'Information et des Services Numériques (DSISN).

**M. ROUGIER (Expert FO) :** Notons d'abord que le personnel a été consulté au sujet de cette réorganisation, par le biais de la constitution d'un groupe de travail sur la

base de personnels volontaires et élargi ensuite. Le personnel a également été tenu informé des évolutions des travaux à l'occasion de réunions d'information. Sur la forme, le compte y est.

Sur le fond, nous constatons que cette réorganisation est réalisée avec un personnel constant. Je rappelle qu'à la DSIT, les fonctions sont assurées soit par du personnel titulaire, soit par du personnel contractuel, soit par du personnel externe.

Or, la proportion de personnels titulaires, petit à petit, diminue. Aussi, allons-nous, vers une externalisation des fonctions informatiques ? Si ce n'est pas le cas, va-t-on, comme le suggère la réorganisation, vers une concentration de ces fonctions au sein de la DSIT ?

Dans ce dernier cas de figure, des formations pour accompagner cette réorganisation sont-elles prévues ? Vous le savez, la rigueur budgétaire imposée aux directions touche aussi la formation. Or, nous sommes sur des métiers où la formation continue est indispensable, sans quoi nous sommes vite dépassés.

M. Bourret a parlé d'innovations. L'évolution fait que nous avons tous accès à Internet, nous distribuons des smartphones et des tablettes. Les éditeurs de logiciels nous poussent à utiliser de manière accrue le « clouding » pour sauvegarder nos données sur des serveurs. Ces serveurs ne sont pas forcément les nôtres, posant la question de la sécurisation des données professionnelles.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** Quand on lit ce rapport, on a l'impression que c'est le meilleur service du CD13 ! Tous les agents qui vont là-bas n'en partent plus. Nous allons voter en faveur de ce dossier en espérant que ce qui marche bien ne sera pas externalisé.

**M. BIDET (FSU) :** Cet ajustement ou réorganisation est en réalité en place depuis un certain temps. Nous sommes donc dans cette hypocrisie où l'on présente ce qui va se mettre en place alors que cela a déjà été fait – la DSIT met déjà en œuvre les projets présentés à l'instant par M. Bourret...

Mais ce qui nous inquiète, parce que nous touchons au cœur même d'un outil de l'institution, c'est ce glissement que l'on observe vers le prestataire unique. Toutes les données informatiques, y compris celles concernant l'action sociale, tous les réseaux ne seront bientôt plus gérés que par un seul prestataire. La confidentialité de ces données doit être absolument préservée. D'autre part, et je cite le document, fin de la page 3 : « un service qualité sécurité et contrôle interne anime et suit la politique sécurité et qualité ainsi que le contrôle interne pour l'ensemble de la Direction » : nous aimerions avoir de plus amples informations de la part de M. Bourret. Nous avons eu un point sur la mise en œuvre d'un système de contrôle et de surveillance sur l'HD13 – toutes les questions de sécurité nous préoccupent et exigent que nous soyons beaucoup plus informés que nous le sommes actuellement sur ce que la collectivité veut mettre en place, tant pour les personnels que pour les usagers.

**M. ZAMMIT (CGT) :** Nous voterons contre ce dossier, car, année après année, ce service s'externalise de plus en plus et est composé de moins en moins d'agents de notre collectivité.

Par ailleurs, de quelle politique de sécurité parlez-vous dans ce dossier ? Nous aussi, ces questions de sécurité nous inquiètent toujours un peu.



**Mme AGIER** : Vous parlez d'externalisation. Quand on veut externaliser, on ne maintient pas la totalité des postes.

**M. BOURRET (Expert de l'administration)** : Quand on évoque la question de la sécurité, il faut être précis. Il y a d'un côté la disponibilité constante des données, 24h/24, 7jours/7. Pour la garantir, nous avons mis en place un Datacenter au niveau de l'HD13 et un autre à Arenc. Pour assurer ensuite l'intégrité des données – quand vous saisissez une donnée il ne faut pas qu'elle soit altérée – nous avons mis en place des sauvegardes. Vous le voyez, il n'y a pas que la confidentialité. Cette partie est assurée par la gestion des mots de passe, les firewalls, par tout l'environnement technique et logistique, ce qui nous permet de garantir que nous ne sommes pas attaqués ou piratés par l'extérieur. Régulièrement, vous recevez d'ailleurs des mails vous demandant de faire attention à tel ou tel spam pour assurer la protection de votre poste de travail. Voilà ce que signifie pour nous « politique de sécurité ».

**M. ROUGIER (Expert FO)** : Nous prenons note, Mme Agier, du fait que vous n'externalisez pas la Direction...

**M. AGIER** : Je vais vous répondre sur la formation. Il est clair qu'en cas de besoin, nous organiserons les formations nécessaires au sein de la direction.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre** : CGT (5), **soit 5 voix**

**Abstention** : CFTC (3), FO (4), FSU(2), UNSA (1), **soit 10 voix**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

##### **DIRECTION DES FINANCES - Ajustement d'organigramme**

**M. GAGLIANO (Expert de l'Administration)** : Actuellement la Direction est organisée avec 1 Directeur, 2 Directeurs adjoints, 2 Chefs de service. Au sein de ces deux services, des pôles d'activités : budget, gestion financière, et, côté comptabilité, recettes, dépenses et le pôle qualité comptable. L'appui à ces services est organisé autour des huissiers, une cellule informatique et un secrétariat mutualisé pour l'ensemble de la Direction.

La proposition de modification de l'organigramme consiste à cumuler les fonctions de directeur adjoint et de chef de service. L'organigramme de la Direction des Finances résulte d'une longue période d'évolution et, vous avez pu le constater, il n'existe que 2 services organisés dans cette direction. Il nous a donc semblé pertinent de réduire le haut de la pyramide en cumulant ces fonctions-là. Pour assurer ces missions, il faut renforcer quelque peu les équipes. À cette fin, il est également proposé d'ajouter 2 postes d'attachés territoriaux au sein des services de la comptabilité et du budget.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Pour** : CFTC (3) FO (4) UNSA (1), **soit 8 voix**

**Abstentions : CGT (5), FSU (2), soit 7 voix**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU CADRE DE VIE  
DIRECTION DE LA CULTURE - Ajustement de l'organigramme des Archives  
Départementales**

**Mme PONTIER (Expert de l'Administration) :** Nous avons constaté la nécessité d'ajuster l'organigramme actuel datant de 2013.

Pour l'heure, il existe 2 départements, des documents et des publics, et des secteurs qui sont directement rattachés au directeur, avec le centre aixois rattaché au chef du département des documents. Nous avons un nombre important de secteurs avec parfois un effectif restreint.

L'objectif de l'ajustement proposé a été de faire en sorte que tous les secteurs se trouvent au sein des 2 départements des documents et des publics, avec une réorganisation fondée sur les missions essentielles des Archives Départementales. Nous allons donc passer de 13 à 8 secteurs, en tenant compte du centre aixois. Cette démarche est le fruit d'une réflexion menée en 2015 en équipe de Direction et partagée avec toute l'équipe d'encadrement. Les évolutions ont ensuite été évoquées avec les agents concernés lors d'entretiens individuels afin de procéder à des ajustements. L'ensemble du projet a été présenté à l'équipe entière à l'occasion d'une réunion plénière au mois de janvier 2016.

**VOTE**

***Collège des représentants de la collectivité***

**Pour :** membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

***Collège des représentants du personnel***

**Pour :** CFTC (3), UNSA (1), **soit 4 voix**

**Contre :** CGT (5), **soit 5 voix**

**Abstention :** FO (4), FSU (2), **soit 6 voix**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA PRESSE ET DES EVENEMENTS  
Modification d'organisation**

**Mme THIEBAUT (Expert de l'Administration) :** Le 28 janvier dernier, le projet « La Provence de demain » a été présenté à l'issue des États généraux de Provence. Cette véritable feuille de route de l'Institution qui va être déclinée par la direction de la communication va être mise en œuvre pour mettre en valeur le Département. Forts de ce programme, nous avons souhaité réorganiser la Direction. Les 3 principes qui ont motivé ce changement sont la volonté d'avoir une ligne éditoriale claire : sur un support internet, une affiche ou dans le magazine Accents, nous devons retrouver les mêmes mots. Le Département doit parler d'une seule voix.

Nous souhaitons ensuite créer une charte graphique, avec sur les affiches de chaque direction un même rappel à l'institution. Les supports des musées, directions et autres services du Département doivent communiquer en lien avec l'institution. Enfin, le troisième principe fondateur consiste à travailler en mode projet. Pour qu'un événement soit mis en avant et valorisé, il faut avoir une personne coordinatrice.

**M. BIDET (FSU) :** Lors du dernier CHSCT, avec la CGT, nous avons demandé au Président BORÉ le retrait de ce dossier. Il semblait découvrir dans la restructuration proposée par Mme THIEBAUT, et dont elle n'a absolument pas fait mention dans son exposé, que 10 agents sont évincés de la Direction, et cela sans respect pour leur professionnalisme et leur ancienneté dans la Direction. L'avenir de la communication dans la collectivité n'est d'ailleurs pas évoqué.

Nous continuons à demander le retrait de ce dossier, car la méthode employée vis-à-vis de ces 10 agents ne correspond pas à celle que nous voulons voir appliquer dans la collectivité. Ces agents ont appris leur sort de manière imprécise, morcelée, individualisée et non officielle. Nous ne pouvons accepter la façon dont Mme Thiebaut s'y prend avec les agents : c'est inacceptable.

Je rappelle que le CHSCT est désormais saisi sur les risques psychosociaux. Or, avec cette restructuration, sont créés des risques graves et profonds.

Parmi les 10 agents évincés, certains ont jusqu'à 25 ans d'ancienneté. Ils ont toujours démontré leur professionnalisme et leur indépendance, notamment à l'égard des autres fonctionnaires, de la majorité en place et de l'autorité territoriale. Nous ne souhaitons pas discuter de cette réorganisation si le professionnalisme de ce personnel n'est pas respecté.

Le respect est dû à ces agents, qui, à la suite de la tentative de suicide, en juillet dernier, d'une secrétaire de la Direction, ont pratiquement tous demandé la protection fonctionnelle. Nous attendons une réponse par rapport à cette demande de retrait.

**Mme BOUZID (CFTC) :** Nous déplorons nous aussi les conditions d'information et d'accompagnement des agents concernant ce projet de réorganisation.

S'agissant du rattachement de la Direction de la Communication à une DGA, nous ne disposons pas d'information. De quelle DGA s'agit-il ? Nous manquons vraiment d'éléments de compréhension sur ce dossier.

**M. ZAMMIT (CGT) :** J'ai deux casquettes : élu au CHSCT et élu au CTP.

Comment en est-on arrivé, et le mot est faible, à ce véritable plan social ?

Au sein de la direction de la communication, un agent a tenté de mettre fin à ses jours. Nous reconnaissons que l'Administration a pris des mesures. Mais l'ensemble de ce personnel, meurtri dans leur être en raison de ce qu'il subissait depuis des années, a demandé la protection fonctionnelle, qui leur a été accordée.

Et alors que ces agents commencent à se reconstruire psychologiquement, on les traite ainsi, sans aucune communication et en leur disant : *Cherchez-vous un poste*. La CGT a rencontré ces agents, et je peux vous dire qu'ils sont retombés, alors qu'ils étaient en train de sortir la tête hors de l'eau. Ils sont dans un état psychologique catastrophique.

Je ne veux pas être témoin d'une deuxième catastrophe dans cette Direction. En effet, c'est une catastrophe de dire du jour au lendemain à des professionnels avec 25 ans d'ancienneté, dont les compétences sont reconnues de tous : *Tu ne fais plus partie de ce service*.

Je l'ai dit hier à M. Boré en CHSCT, que la mesure de la détresse de ces agents n'a pas été prise. Peut-être que la médecine du travail et la psychologue du travail n'ont pas été assez en lien avec vous afin d'insister là-dessus. Nous avons le temps de restructurer, prenons-le. Derrière ces 10 postes, il y a des êtres humains, qui ne sont pas prêts à subir un plan social que vous leur imposez Mme la Directrice.

Je vous demande solennellement de retirer ce dossier. Discutons et débattons avec les agents de leur devenir.

**M. VALLI (FO) :** Nous nous inscrivons dans la même démarche que nos collègues. Mme Thiebaut a volontairement évoqué uniquement l'aspect technique de la réorganisation de la Direction de la Communication.

Or, il n'est pas possible de passer sous silence le fait que 10 personnes soient obligées de quitter cette direction. Peut-être y avait-il des doublons sur certains postes, et encore... Deux personnes pour assurer une bonne communication et une polyvalence efficace et pour être réactifs à tout moment, comme l'exige souvent ce service, ce n'est pas du luxe mais plutôt une nécessité.

On dit à ces agents, *Ne vous inquiétez pas, nous allons vous accompagner. Mais il faut que vous vous trouviez un poste !* Ils sont donc confrontés à des problèmes de compétences et de métier.

Des postes à la DGAS ont été proposés à des agents qui sont depuis toujours dans le secteur de la communication : les métiers, compétences ou savoir-faire sont tout à fait différents. Quelqu'un qui s'occupe de social et d'insertion n'est pas un professionnel de la communication et vice-versa. J'ai donc beaucoup de mal à percevoir où se situe l'accompagnement prévu. Que peut faire l'administration pour mettre à disposition de ces agents évincés des postes susceptibles de leur convenir ? De combien de temps ces agents disposent-ils pour se trouver un poste ? S'ils n'en trouvent pas, que vont-ils devenir, et que va-t-on faire ? Que comptent faire la Direction de la Communication et l'administration si on se retrouve dans cette impasse ? Allez-vous imposer des postes vacants à des agents qui n'ont pas les compétences requises ?

Le problème est ici d'abord humain avant d'être administratif ou technique. Il y a sûrement un besoin de réorganiser la Communication, avec un exécutif qui veut impulser une autre démarche. Pour autant, il n'est pas possible de ne pas tenir compte du problème humain qui se pose, compte tenu en outre des incidents récents à la Communication.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** De nouveau, nous regrettons que des solutions n'aient pas pu être trouvées avant en ce qui concerne le devenir de ces 10 agents. En pré-CTP, vous aviez dit, Mme Agier, qu'ils n'étaient pas des professionnels de la communication. Et j'avais répondu qu'ils n'étaient pas, non plus, des professionnels de la cuisine puisque la DRH avait trouvé dans un CV qu'un de ces agents avait fait de la pâtisserie et qu'il ferait donc un bon cuisinier dans un collège ! Si l'on n'est pas capable de créer une cellule de crise pour garantir que ces personnes n'aillent pas n'importe où... Par ailleurs, est-il sûr qu'ils pourront partir avec leur poste budgétaire dans une autre direction ?

En l'état, force est de constater que ce dossier n'est pas mature.

**M. BIDET (FSU) :** Mme Thiebaut, vous envisagiez de présenter Accents en version numérique. Nous apprenons finalement qu'il continuera à être diffusé en version papier, avec 6 numéros par an. Pourquoi vouloir retirer les personnels qui s'occupaient de cette publication alors que vous avez changé d'avis quant au format du journal ? Nous souhaitons savoir pourquoi ce sont des marchés publics financés par la DSG qui permettent aux prestataires de gérer l'édition et l'acheminement du journal. Cela est pour nous inadmissible.

**Mme AMOROS (FSU) :** La collectivité, en tout état de cause, ne peut pas cautionner des méthodes aussi brutales et indignes. On ne dit pas à un agent cinq minutes avant une réunion, *Tu n'es pas prévu dans la réorganisation*. On ne leur dit pas non plus *Comment ça va ? Vous avez des compétences ! Allez-vous vendre auprès des directions !* Ces méthodes ne seraient même pas acceptées dans le privé.

Qui, dans cette salle, accepterait qu'on lui parle comme cela. La collectivité ne doit pas accepter de telles méthodes indignes de cette administration.

**Mme AGIER :** Ce sujet nous a effectivement tous mobilisés depuis des mois.

Les organisations syndicales avaient reconnu que l'effort fait par le nouvel exécutif qui a dû prendre en main et gérer une situation dont il n'était pas responsable. Nous avons pris des mesures relativement rapidement. Pour ce qui est du départ d'agents, certains ont été validés par les organisations syndicales – à ce moment-là, comme il s'agissait d'une situation d'urgence, tout le monde était d'accord sur ce point. Les difficultés étaient les mêmes que pour les personnes dont il est question aujourd'hui. Nous nous sommes engagés dans un processus important, voulu par l'exécutif, avec 2 axes : remettre en place une organisation pérenne au niveau de la Direction de la Communication et réduire ses effectifs. Il avait été acté d'emblée par le nouvel exécutif qu'une direction à 70 agents, c'était excessif et que cela posait des problèmes d'organisation pour avoir un bon fonctionnement. Pour laisser le temps à cette reconstruction souhaitée par tous, il a été décidé de choisir un nouvel encadrement pour bâtir un nouveau projet qui avait, pour feuille de route, la réduction des effectifs de la Direction de la Communication. Cela avait été dit clairement.

D'autre part, sur l'organisation présentée et le suivi, que n'aurait-on entendu si nous avions présenté un dossier en CTP avec une réduction de 10 personnes sans avoir indiqué au préalable qui était concerné par cette modification... Vous auriez été les premiers, et à juste titre, à nous rapprocher de n'avoir pas pris nos responsabilités vis-à-vis des agents, de ne pas avoir géré cette situation avant le l'examen de ce rapport dans cette séance. Le passage en CTP, il faut le souligner, et les partenaires sont vigilants sur cet aspect, est un point de départ et non pas un point d'arrivée. Y compris sur les autres restructurations qu'on a pu avoir à mener, mais avec l'opposition des syndicats sur le principe, on a été exactement dans la même situation : une décision jugée brutale et qu'on suit en respectant la gestion individuelle des compétences. Nous y sommes particulièrement attachés. Rien ne pouvait être lancé réellement avant ce CTP. La DRH a même décidé d'anticiper cette question : vous pourriez en effet me reprocher d'avoir demandé aux ressources humaines de recevoir individuellement le personnel concerné avant le passage en CTP, puisque tant qu'on ne s'était pas vu aujourd'hui, cette réorganisation n'était pas entérinée et relevait de l'informel. Sous la vigilance de l'institution, la procédure formalisée d'accompagnement a permis une prise en compte du devenir de chacun, et je remercie la DRH et son service d'avoir comme par le passé démontré sa capacité à le faire alors que ce n'est pas simple.

**Mme AMOROS (FSU) :** Ce n'est pas la DRH qui est en cause, c'est la Directrice de la Communication.

**Mme AGIER :** Vous avez interpellé la collectivité sur l'accompagnement qui allait être mis en place.

**Mme AMOROS (FSU) :** Vous cautionnez donc la méthode brutale qui a été employée. C'est choquant, Mme Agier, vous ne regardez pas ce qui se passe.

**Mme AGIER :** Vous avez interpellé la collectivité sur l'accompagnement mis en place par la DRH et la restructuration a lieu dans le respect total des agents, et de leurs compétences. Nous verrons bien évidemment au fur et à mesure où vont aller ces personnes, en prenant le temps nécessaire pour mener à bien ce processus ; comme cela été fait pour toutes les autres restructurations.

Vous avez utilisé des mots extrêmement forts et qui m'ont choquée quand vous avez parlé de plan social. Il est question de fonctionnaires de la collectivité territoriale qui, demain, seront toujours fonctionnaires de la collectivité territoriale ! Les éléments de leur statut et de leur situation individuelle sont strictement respectés. Entendre parler de plans sociaux est extrêmement choquant puisque cela n'a ni été fait ni été dit.

Un dernier mot sur les compétences des agents : si leur métier est la communication, certains occupent des fonctions techniques de déclinaison de cette communication. Nous tiendrons compte des compétences et des envies de chacun. Il ne faut rien s'interdire en termes d'opportunité, dans le strict respect, je l'ai dit, des compétences des individus. Ce dossier démarre, il ne s'achève pas aujourd'hui. Nous avons évoqué Accents : le budget de la communication baisse fortement en 2016, comme celui d'autres services, 25% en moins. Effectivement, comme dans d'autres services, il existe une très forte baisse des actions et du budget d'Accents. C'est une réalité, le secteur de la communication n'est pas épargné de l'ensemble des efforts des politiques publiques demandés à la collectivité. Nous devons nous adapter.

Enfin, il était important d'indiquer que la Direction de la Communication allait être rattachée à un Directeur Général Adjoint et pas seulement à un directeur – c'est un point qui relève du CTP.

**Mme MIQUELLY :** J'ajoute qu'en tant que déléguée aux ressources humaines, je recevrai ces agents s'ils le souhaitent pour entendre leurs demandes.

**Mme AGIER :** Pour ce qui est du délai, nous prendrons le temps nécessaire pour accompagner les agents concernés. Si se présentent des difficultés ; il y aura d'autres instances où en débattre. Je ne doute pas que nous aurons encore des échanges sur cette question.

**Mme MIQUELLY :** Très bien, si nous avons la possibilité légale de nous donner du temps, nous le prendrons pour trouver les postes qui correspondent aux compétences de ces agents et qui répondent à leurs aspirations, dans le respect de ces personnes.

**M. DABEE (Expert FSU) :** Je travaille à la Direction de la Communication, et je souhaitais intervenir à la suite de Mme la Directrice Générale des Services, qui s'est dite choquée.

Vous êtes choquée depuis 5 minutes, Madame, je le suis depuis le 3 février, date à laquelle j'ai appris la nouvelle de mon éviction. J'ai plus de 20 ans d'ancienneté au sein de cette direction, et, tout à coup, on me dit, *Vous partez !* On ne sait même pas pourquoi. Nous sommes des humains avant tout, et je vis cela aussi comme un plan social – c'est le bon terme qui a été employé. Pour l'instant, nous sommes pris et jetés et personne ne s'occupe de nous.

**Mme MIQUELLE** : Nous allons nous occuper de vous, Monsieur.

**Mme AGIER** : Vous serez reçu par la DRH le 14 mars prochain.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Contre** : CFTC (3), CGT (5), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 15 voix**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

##### **Modification des règlements spécifiques ARTT**

##### **Cellules « aménagement des points d'arrêts-contrôle-sécurité » « organisation des lignes » « exploitation circuits scolaires » de la Direction des Transports et des Ports**

**Mme MIQUELLE** : Ces dossiers ont été présentés au Comité de suivi ARTT du 19 janvier dernier.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Pour** : CFTC (3), CGT (5), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 15 voix**

##### **Secteur Hygiène/Déchets du service Propreté, Hygiène, Déchets et espaces verts de la Direction des Services généraux**

**M. BIDET (FSU)** : Lors d'un comité de suivi ARTT, lorsque nous avons lu le compte rendu, il était clairement stipulé que les fonctions de ces agents étaient modifiées, en raison notamment de la fermeture du restaurant et de la mise en place d'une cafétéria avec un système de récupération de tous les déchets sur l'ensemble du bâtiment de l'HD13. Le service a ainsi déposé dans tout le bâtiment plus de 30 containers de récupération. Selon nous, il y a une modification de fonctionnement du service, en particulier de ce secteur-là. Par conséquent, nous déplorons le fait que nous n'ayons pas pu débattre de cette réorganisation. Les personnels concernés n'avaient pas à effectuer les tâches qu'ils exécutent maintenant, ils n'avaient pas à ramasser les poubelles. Désormais, il faut qu'ils ramassent plus de 30 containers sur l'ensemble des distributeurs. Nous demandons de débattre des modifications de fonctionnement et de ces changements de fonctions.

**M. ZAMMIT (CGT)** : Je partage tout à fait l'intervention de mon camarade. J'ajoute que depuis la fermeture de la cantine par la majorité actuelle on ne mange plus que des sandwiches – ces collègues ont donc une surcharge de travail ; ils doivent monter dans tous les étages pour y collecter toutes les ordures, sans aucune compensation. Nous demandons s'il est possible de les augmenter, sur le régime indemnitaire au niveau de l'IAT, ou en doublant voire triplant la prime de salissure.

**Mme AGIER** : Sur les fiches de postes que nous pouvons vous transmettre, les choses ont été précisées. Je rappelle d'autre part que la réorganisation de cette

cellule fait suite à des difficultés rencontrées au sein de l'équipe qui ont amené la collectivité à se pencher de près sur le fonctionnement du service. Il a été constaté une sous-activité très importante de cette équipe, qui posait souci. Par rapport à ce constat, soit nous fermions la cellule, soit nous la réorganisons en lui affectant de nouvelles missions. Nous avons fait le choix, dans le strict respect des compétences et des postes des agents, de développer les missions de cette cellule pour pouvoir justifier de son existence et assurer un meilleur service public. Des agents qui avaient une très faible activité avant en ont un peu plus. Je tiens à votre disposition les éléments d'audit ayant montré qu'il existait bien des dysfonctionnements dans l'organisation précédente. Ceci dit, si cela pose trop de difficultés, nous pouvons revenir à d'autres scénarios.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Abstention** : CFTC (3), CGT (5), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 15 voix**

#### **Changements d'horaires des Centres Gratuits d'Information de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de VIH/Sida ; des Hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) à la DPMISP**

**Mme AMOROS (FSU)** : C'est dommage qu'il n'y ait personne de la DPMISP pour présenter ce dossier. Nous aurions pu profiter de la présence du chef de service des CeGIDD. Nous vous interpellons en tout cas sur le climat de souffrance au travail qui règne dans ce service. C'est connu depuis des années, la médecine du travail a reçu des agents qui décrivent un climat de chantage, de pression qui pèse sur les personnes. Mme Agier, vous semblez prendre ce que l'on dit à la légère alors que nous le disons en connaissance de cause. Les agents qui viennent nous voir sont pressurisés d'une manière insupportable ; pour vous, ce n'est peut-être pas si important que cela... Nous demandons à la collectivité d'être très vigilante sur ce dossier. Par rapport aux changements d'horaires, peu d'agents se sont effectivement prononcés contre. Néanmoins, certains souhaitent une mobilité. Nous ne voulons pas que ces agents soient bloqués s'ils désirent changer de travail, et ce parce qu'ils ne souhaitent pas, pour des raisons personnelles et familiales, travailler certains samedis. Je vous demande, Mme Agier, de prendre au sérieux ces remontées sur les méthodes et pratiques du chef de service... Pour l'instant, tout le monde s'en moque.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA)** : Je rejoins tout à fait Mme Amoros. Nous avons 3 dossiers sur les problématiques de risques psycho-sociaux dans ce service. Nous pouvons vous les transmettre si vous le souhaitez, car, oui, nous savons ce qui se passe dans les services. Sur les changements d'horaires, les agents sont majoritairement pour. Mais ce qui arrive, c'est qu'ils sont pour pendant l'entretien professionnel et contre quand ils sont en collectif. Il y a un problème quand les règlements sont communiqués. D'autre part, je trouve pour le moins surprenant que, pour la première fois peut-être, le samedi devient un jour comme les autres. On dit à ces agents que le samedi ne sera ni une permanence ni une astreinte.



Pourquoi « hebdomadairise-t-on » le temps de travail au lieu de mettre en place des heures supplémentaires si seulement 4 ou 5 samedis sont prévus ? Et nous n'en avons pas discuté ensemble.

**Mme MIQUELLE** : En Comité de suivi ARTT vous aviez voté pour ce dossier-là, Monsieur. La porte reste néanmoins ouverte, mais évitons aujourd'hui de remettre sur la table tous les sujets.

**Mme MOULON WOLF (CGT)** : S'agissant du volet strictement 'horaires' de ce dossier, nos collègues l'on dit, peu d'agents se sont prononcés contre. En revanche, beaucoup ont demandé des compensations par rapport au travail le samedi. Mais cette approbation majoritaire, c'est un peu comme avec le projet de loi El Khomri : il y a des accords individuels, dans l'entreprise, mais pas d'accord de branches.

Mme la Présidente, quand on est soumis à la pression individuelle d'un chef de service, y compris pour pouvoir rester dans ce service, individuellement quand on n'a pas d'autre choix, on répond oui. Le rôle de la collectivité est de prévoir un écrit qui protège les agents.

Par ailleurs, il y a des amplitudes horaires dans ce service que je n'avais jamais vues ailleurs – il y en a de 11 heures, il y a aussi des créneaux après 17h et la fin du temps de travail n'est pas précisée. La plage variable du matin, dit-on, dépend des centres et des jours de semaine. Elle dépend de qui ? Du bon-vouloir du chef de service ? Nous n'avons jamais vu un règlement ARTT comme celui-ci. Il n'y a aucune précision, aucune protection sur les horaires de travail des agents. Il n'y a aucun appel au volontariat pour le samedi matin, aucune référence à des plannings ou des tours de rôle, aucune référence également à des compensations... C'est le seul service qui présente un règlement spécifique ARTT pareil. Nous, nous disons qu'il faut mettre un cadre.

**Mme MIQUELLE** : Nous avons bien noté votre opposition à ce rapport, Madame ; vous aviez d'ailleurs voté contre en Comité de suivi.

**M. TARDIEU (FO)** : Nous savons que l'Agence Régionale de Santé (ARS) vous a poussés à ouvrir le samedi matin. C'était une des conditions pour maintenir les CeGIDD. Or, les usagers viennent entre midi et 14h et après 16h. Pourquoi, alors, ouvrir le samedi matin sans connaître quelle population va être concerné ?

**Mme AGIER** : Effectivement, le CeGIDD est un service très particulier de notre collectivité, puisque nous exerçons une mission pour le compte de l'État, avec l'ARS. J'insiste sur ce point, car, Mme Amoros, vous avez évoqué les inquiétudes relatives à ce service. Nous aussi sommes inquiets, nous sommes très attentifs à sa situation. Le 15 décembre, nous ne savions pas si, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous poursuivrions cette activité. Je confirme que, pour les équipes comme pour l'encadrement, 2015 a été une année particulièrement difficile. Il était impossible de dire aux usagers et aux agents ce que serait la situation en 2016. Les exigences de l'ARS sur ce dossier s'imposent à la collectivité. Nous aurions pu emprunter une autre voie, qui était de ne pas répondre à l'appel à projet de l'ARS – à ce moment-là nous n'ouvrions plus le samedi puisque nous n'ouvrions plus du tout.

Le Conseil départemental s'est lourdement engagé pour poursuivre cette activité avec le soutien des équipes et de l'encadrement. Sur des sujets aussi graves que les

RPS et individuels, à propos desquels la collectivité est très vigilante, il faut, je crois, éviter les généralités, qui sont dommageables à nos débats.

Concentrons-nous, comme nous le faisons habituellement, sur les cas réels que nous nous efforçons de traiter au mieux. Évitions les positionnements à l'emporte-pièce qui sont peu constructifs.

L'année 2015 a été difficile pour tout le monde au CeGIDD. Après, nous espérons, comme tout un chacun, que l'ARS renoncera à ouvrir le samedi. Nous pourrions nous plaindre auprès de l'ARS de la souffrance qu'elle nous fait subir en nous imposant parfois des conditions absurdes de mise en place de service public en mobilisant inutilement des agents, en nous faisant revenir sur notre propre organisation, qui satisfaisait les usagers et répondait aux besoins de chacun, etc.

Ce point de vue, que je partage pour partie mais ce n'est pas au Conseil départemental qu'il faut l'exprimer : nous ne sommes, dans cette affaire, qu'un intermédiaire. Grâce à l'effort des agents et de l'encadrement, nous avons pu conserver ces missions et ce service dans des conditions à peu près viables – nous allons voir pour combien de temps. Je ne sais pas pour quelle durée. Il n'est pour l'instant pas possible de prendre l'engagement que, dans 5 ans, la situation sera la même. Nous ne sommes pas toujours maîtres de certains dossiers, où ce qui est décidé peut l'être sur notre dos. Nous subissons parfois les conséquences que nous tâchons ensuite d'organiser au mieux. Cette organisation n'est pas parfaite, elle n'est pas classique pour le Département, c'est vrai aussi. Mais les autres scénarios sont pires.

**Mme MIQUELLY :** Un énorme travail a été réalisé pour constituer ce dossier. Il y a eu beaucoup de pressions et la réponse a été très tardive. On comprend que les agents considèrent avoir été mis dans des situations inacceptables ; cela n'était pas de notre fait.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour :** membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Abstention :** CFTC (3), CGT (5), FO (4), FSU (2), UNSA (1), **soit 15 voix**

#### **Nouveau règlement spécifique ARTT du Service des Prestations Urgentes et Ateliers (SPUA) - Direction de l'Architecture et de la Construction**

**M. CAPONE (CFTC) :** Ce dossier dure depuis des mois et des mois, puisqu'il s'agit de la deuxième ou troisième mouture. Je ne vais pas faire l'historique du SPUA mais aujourd'hui il redémarre, il fonctionne de nouveau. Nous savons qu'une réorganisation est en cours dans le cadre du départ des ateliers de Vintimille vers la Valentine. Or, nous pensons qu'il faudrait proroger le règlement actuel jusqu'à ce transfert. Nous souhaitons donc le retrait de ce dossier ARTT qui n'est pas adapté et que soit rouverte la discussion sur un nouveau règlement quand les agents auront déménagé. Nous avons rencontré les agents et le chef de service, et, d'après eux, le nouveau règlement n'est pas adapté ; il risque de mettre le SPUA dans la difficulté. Ils n'ont d'ailleurs pas été consultés ; l'administration s'était pourtant engagée à ce qu'il y ait une concertation avec les organisations syndicales et les agents.

**M. CAMPAGNOLO (UNSA) :** Là, si l'on veut le bien-être au travail, il n'y aura que le chef de service et l'encadrement qui l'auront puisqu'ils bénéficieront d'un régime général. Les agents devraient avoir le droit de se relancer avec un régime ARTT plus souple que celui-ci. Individuellement, ils sont d'accord parce qu'ils ont peur de perdre leur boulot, mais quand on les prend tous ensemble, beaucoup considèrent qu'il y aura de grandes difficultés pour leur vie personnelle. C'est important la vie sociale ! Oui il faut en tenir compte, surtout quand on touche 1200 € par mois.

**Mme MOULON WOLF (CGT) :** Tout cela est très rigide notamment dans l'organisation du temps de travail proposée notamment. « Les récupérations relèvent de la décision du chef de service et seront fonction de la présence de 50% du personnel représentatif des métiers » : voilà qui nous semble ingérable. Il n'y a aucune marge de manœuvre des agents. On l'a déjà dit, petit à petit on atteint un nombre de règlements spécifiques dans beaucoup de services et métiers qui font que le règlement général se réduit à une portion congrue. Bientôt il y aura plus de monde sur un règlement spécifique que sur le règlement général. Nous souhaitons davantage de concordance avec le règlement général. Rien ne presse. Sur ce, compte tenu des rigidités signalées, nous voterons contre ce dossier.

**M. AIME (FO) :** Nous rencontrés les agents et avons demandé qu'ils soient annualisés, nous avons été entendus. Même chose concernant les heures supplémentaires. Par contre, au niveau des horaires, à un quart d'heure près avant et un quart d'heure près après, et par rapport donc aux amplitudes horaires, les agents, c'est vrai, auraient préféré qu'il y ait une petite marge. Ceci étant, l'ensemble des agents étaient en faveur de ce dossier.

**Mme AGIER :** Je tiens à souligner l'important travail de concertation mené sur ce dossier, qui a été mis plusieurs fois sur la table, tant auprès des agents que dans les différents comités de suivi. Ce fonctionnement par équipes induit des contraintes en termes d'horaires. Par contre, comme l'a rappelé M. Aime, nous n'avons pas oublié de préciser la dimension des heures supplémentaires ainsi que d'autres points. Mme Moulon, cette règle des 50% est un principe général qui s'applique dans toute la fonction publique – elle n'a rien de spécifique à ce règlement.

**M. VALLI (FO) :** Il y a peut-être quelques agents qui sont récalcitrants vis-à-vis de la réorganisation proposée. Et il est vrai que l'atelier départemental avait besoin d'être repris en main, et qu'aujourd'hui il sort la tête hors de l'eau, il est viable. Compte tenu du déménagement évoqué par M. Capone à Saint Marcel, pourquoi ne pas se donner le temps d'envisager une réorganisation d'ensemble ?

**Mme AGIER :** Nous préférons tous des déménagements qui puissent avoir lieu rapidement. Mais dès qu'il y a des constructions, nous savons que les projets mettent plusieurs années à se concrétiser. Il n'est donc pas possible d'attendre jusqu'à un tel déménagement pour voir ce qu'il en est. La dynamique qui s'est mise en place sur ce service doit s'accompagner ce règlement spécifique. Nous serons toutefois amenés à nous revoir prochainement sur la question des locaux. Ce sera l'occasion de faire un bilan de cette mise en place, et, le cas échéant, d'apporter des ajustements.

**VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Abstention** : CFTC (3), FO (4), UNSA (1), **soit 8 voix**

**Contre** : CGT (5), FSU (2), **soit 7 voix**

**Évolution de l'organisation du temps de travail de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP13)**

**Mme COUCHOUREL (Experte FSU)** : Je travaille à la CRIP depuis sa création en 2010. Le fonctionnement initial avait été décidé en brigade puisque nous héritions déjà, à l'époque, d'un numéro vert. Nous avons donc continué à travailler en brigade avec des amplitudes d'horaires de 7 heures et demi du matin à 20 heures. Depuis deux ans nous sommes en grande difficulté sur les effectifs : 4 agents, 2 rédacteurs et 1 responsable de service. Sur les 4 agents au niveau social, 1 est en longue maladie depuis 2 ans et 1 autre depuis 1 an. Nous avons certes reçu un renfort, mais sans savoir vraiment sur quel poste... Au final, nous fonctionnons à 3 au lieu de 4 depuis 2 ans. J'insiste sur le fait que nous faire passer en journée ne va pas donner plus de personnel. Nous allons certes nous retrouver ensemble mais la charge de travail va être exactement la même. Sachez que nous sommes déjà à 16% d'augmentation de dossiers en 2015 par rapport à 2014. Actuellement, l'Éducation nationale a décidé de faire passer toutes ses informations par la CRIP et plus par les MDS, ce qui signifie une montée en charge supplémentaire de 22%. Nous allons très vite arriver à saturation si rien n'est fait. Cela veut dire que les Informations préoccupantes (IP), au lieu d'être traitées en 24, 48 heures, le seront en 3, 4, 5 jours, une semaine voire davantage.

Soyez très vigilants en matière d'effectifs ; je répète en outre que le passage en horaires de journée n'est pas une solution. Il faudra notamment prévoir le fait que le numéro vert ne fonctionnera plus jusqu'à 20 heures. Théoriquement, on est à J-3 semaines, autant dire demain. De plus, tous les répondeurs de MDS renvoient vers la CRIP après 17 heures – c'est encore quelque chose qu'il va falloir anticiper.

**Mme AMOROS (FSU)** : Je l'avais dit en Comité de suivi, ce dossier est présenté maintenant alors qu'on apprend par ailleurs qu'il va y avoir une nouvelle organisation dans les missions. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> mai, toutes les entrées des IP passeront par la CRIP, et pas seulement l'Éducation nationale et les MDS comme jusqu'à maintenant. La charge de travail va donc augmenter de façon considérable, exigeant de collègues qui sont déjà en sous-effectif de gérer toutes les entrées. Forcément, il va y avoir des délais supplémentaires pour notamment qualifier les informations en IP avant de pouvoir les renvoyer vers les MDS, qui sont chargées de l'évaluation. Bref, nous sommes étonnés de ces présentations de dossiers petits bouts par petits bouts. Pourquoi ne pas attendre début mai pour présenter les choses de manière plus complète ?

**Mme MOULON WOLF (CGT)** : La situation à la CRIP est préoccupante, et, compte tenu de la mise en place d'une entrée unique pour les IP, il est évident que cette réorganisation d'horaires ne permettra pas de répondre à la montée en charge décrite par Mme Couchourel. Elle n'aidera pas à traiter rapidement les IP, car, quelles que soient les plages horaires, le personnel sera en nombre insuffisant. Par conséquent, nous voterons contre ce dossier qui n'anticipe pas ce qui va se passer.

**Mme DALLEST (FO)** : J'avais parlé de l'absentéisme au Comité de suivi et vous aviez déclaré que nous ferions un point d'étape dans les 2 mois pour envisager des renforts si les agents étaient débordés.

**Mme MIQUELLE** : Absolument.

**Mme COUCHOUREL (Experte FSU)** : Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'attendre 2 mois. Les chiffres sont là. Nous sommes un service hyper visible, et concernant les prévisions, nous n'avons pas besoin d'attendre 2 mois pour savoir que la montée en charge de travail va être de 57%.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : membres du Conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Abstention** : CFTC (3), FO (4), UNSA (1), **soit 8 voix**

**Contre** : CGT (5), FSU (2), **soit 7 voix**

*L'ordre du jour étant épuisé, Mme Miquelly clôt la séance.*

La Présidente du CTP



Véronique MIQUELLE

La Secrétaire de séance



Christiane BARONE

Le Secrétaire adjoint de séance



Patrick CAMPAGNOLO

